



ATB
Arab Tunisian Bank

RAPPORT ANNUEL

ARAB TUNISIAN BANK
ARAB TUNISIAN BANK
2010

Assemblée Générale

Du 16 juin 2011

ATB

Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2011

ARAB TUNISIAN BANK

S.A. au capital de 100.000.000 DT

Siège social

9, rue Hédi Nourra – 1001 Tunis

Téléphone

(+216) 71 35 11 55

Télécopie

(+216) 71 34 28 52 – 71 34 92 78 – 71 34 81 50

Swift

ATBK TNTT

RC Tunis

B16 700 1 997

Adresse électronique

Atbbank.com.tn

Web : www.atb.com.tn

Banque en ligne : www.atbnet.com.tn

Notre Culture

Raison d'Etre

Œuvrer pour la création de richesses et offrir des services financiers de haute qualité

Les Valeurs de Base

L'Excellence et le Plaisir de Servir

L'innovation, La créativité et L'ouverture d'esprit

L'honnêteté, L'intégrité et Le respect de l'individu

L'élévation du secteur bancaire et de l'économie

Les valeurs de l'Arab Tunisian Bank sont l'un des éléments forts de sa culture interne. Elles donnent le ton, les orientations et constituent le socle culturel commun. Dans le contexte actuel, les valeurs apportent plus que jamais de la cohérence aux actions de tous les collaborateurs et sont un facteur important de cohésion.

Sommaire

Nôtre Culture	3
Indicateurs clés du groupe ATB	5
Chiffres clés ATB 2010	9
Message de la présidente du conseil d'administration	11
Message du directeur général	14
Environnement économique international & national	17
ATB et ses actionnaires	19
Gouvernance de l'ATB	22
Ressources Humaines	34
La Qualité	36
Les Systèmes D'information	38
Moyens de communication innovants	39
Monétique & Télématique	41
Compliance	42
La Gestion des Risques	44
Les Ressources et les Emplois	46
Le Portefeuille Titres	48
Les Résultats	50
Les Principaux Ratios	52
Le Suivi des Réalisations	53
Les Résolutions Adoptées	55
Bilan après répartition des Bénéfices	57
Rapports des Commissaires aux Comptes & Etats Financiers individuels	58
Rapports des Commissaires aux Comptes & Etats Financiers consolidés	97
Réseau Agences	125
Banques, Banques Associées, Participations et Filiales de L'Arab Bank	131
Présentation du Groupe ATB	133

Indicateurs Clés du Groupe

ARAB TUNISIAN BANK

Le groupe ATB est composé de plusieurs sociétés financières opérantes dans divers domaines, notamment :

- Le bancaire à travers l'**ARAB TUNISIAN BANK**,
- Le leasing à travers l'**ARAB TUNISIAN LEASE**
- La constitution et la gestion de portefeuille obligataire et monétaire à travers **AXIS TRESORERIE SICAV ET SANADETT SICAV**
- La gestion de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres à travers **ARABIA SICAV**
- Le factoring à travers **L'UNION DE FACTORING**
- Computer distribution -**CODIS**
- Intermédiaire en bourse à travers **L'ARAB FINANCIAL CONSULTANT**
- la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises promues par des promoteurs et celles implantées dans les zones de développement régional à travers **L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT SICAR**
- La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à travers **l'ARAB TUNISIAN INVEST**
- Des fonds communs de placement à travers (**IRADETT 20, IRADETT 50, IRADETT 100, SALAMET PLUS, SALAMET CAP**)

Au cours de l'année 2010 le Groupe de l'ARAB TUNISIAN BANK a réalisé une hausse du résultat net de 7,07 MD soit 14,33% par rapport à l'année précédente, le résultat net après impôt s'est établi à 56,40 MD au 31 décembre 2010 contre 49,33 MD au 31 décembre 2009. Cette progression est le fruit des bons résultats réalisés par le groupe de l'ARAB TUNISIAN BANK et en particulier de l'ARAB TUNISIAN BANK.

Au terme de l'année 2010 le ROE s'est inscrit à 19,56% en amélioration de 1,05 point de base malgré une hausse des capitaux propres qui se sont établis à 416,43 MD à fin 2010 en progression de 30,11% par rapport à fin 2009. Le total des actifs a quant à lui progressé de 5,04% pour afficher 4.055,90 MD en comparaison à la même période de l'année dernière.

La majeure partie des actifs du groupe de l'ARAB TUNISIAN BANK est constituée des dépôts de la clientèle qui ont atteint 2.891,72 MD contre 3.032,89 MD au 31 décembre 2009, en régression de 4,65 %, ces dépôts représentent par la même occasion 71,30 % du total des actifs du groupe.

En outre, le volume des créances sur la clientèle représente 55,57 % de la structure du total des actifs du groupe.

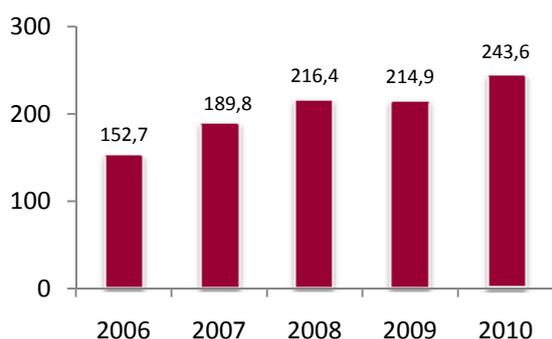
Pour ce qui est des indicateurs de résultat du groupe ARAB TUNISIAN BANK, le groupe a réalisé des résultats remarquables, le chiffre d'affaires du groupe a atteint 243,63 MD au 31 décembre 2010 contre 214,89MD décembre 2009. Par ailleurs, le PNB s'est inscrit à 144,89MD au 31 décembre 2010 contre 126,08MD à la même date que l'année précédente, soit en évolution de 18,81MD ou 14,92%.

Le ROA du groupe s'est établi à 1,42% à fin 2010 contre 1,40% à fin 2009, cette évolution a été imputable à une hausse du résultat de 14,33% plus importante que celle du total des actifs de 5,04%. Le Coefficient d'exploitation a atteint au terme de l'année 2010 49,64% contre 51,74% à fin 2009.

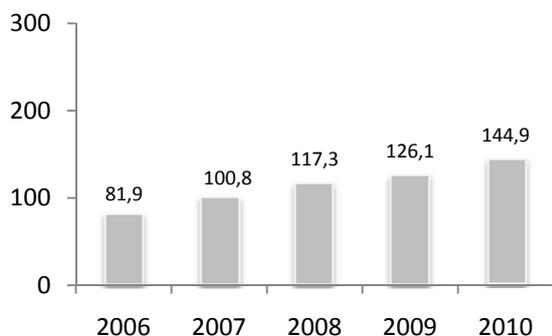
Les réalisations du groupe de l'ARAB TUNISIAN BANK sont illustrées en partie dans les graphiques ci-dessous.

Le groupe ATB est composé de plusieurs sociétés financières et de fonds communs de placements.

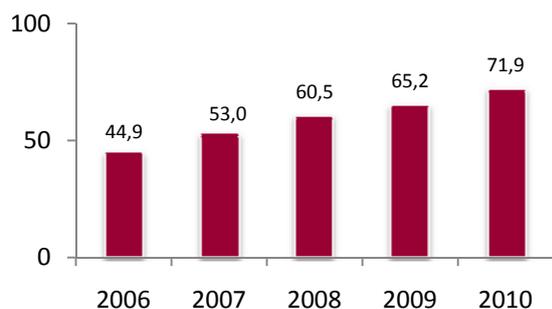
A fin 2010 le groupe ATB a réalisé un **chiffre d'affaires** de 243,63 MD contre 214,89 MD l'année précédente, soit une évolution de 13,38%.



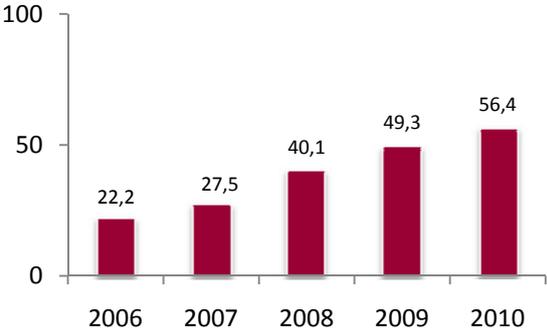
Le Produit net bancaire a enregistré une amélioration de 18,8 MD en comparaison au 31 décembre de l'année écoulée, soit une progression de 14,92%.



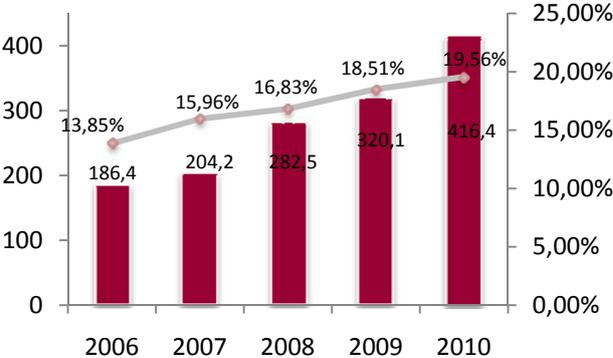
Les frais généraux se sont inscrits en hausse de 8,94 % par rapport au 31 décembre 2009, ils se sont établis à 71,92 MD.



Le résultat net a atteint 56,40 MD contre 49,33 MD, soit une progression de 14,33 % au terme de l'année 2010.



Capitaux Propres & ROE :



Les principaux indicateurs clés des filiales sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En Milliers de Dinars	Total bilan		Capitaux propres		Chiffre d'affaires		Résultat net	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
ARAB TUNISIAN BANK	3.824.870	4.016.078	309.386	414.395	214.861	244.246	45.815	53.509
Arab Tunisian Lease ATL	295.825	384.564	44.801	48.928	26.778	31.848	6.571	7.528
Arab Tunisian Invest ATI SICAF	8.686	8.415	8.315	8.056	853	862	1.106	665
Arab Tunisian Development ATD SICAR	104.356	145.452	4.850	5.894	2.005	2.635	1.028	1.306
Arab Financial Consultants AFC	5.480	5.772	2.828	3.415	2.311	3.079	761	734
Union de Factoring UNIFACTOR	70.668	76.308	7.729	14.633	5.716	7.617	1.365	1.908
CODIS	5.563	7.939	1.031	1.104	8.335	11.948	166	74
Arabia SICAV	6.712	8.484	6.652	7.538	169	187	1.283	688
SANADETT SICAV	201.430	241.382	201.041	241.119	9.374	13.683	9.119	10.973
AXIS TRESORERIE SICAV	34.828	35.147	34.757	35.068	1.901	1.775	1.731	1.620
AXIS CAPITAL PROTEGE	13.455	21.299	13.421	21.246	292	596	1.893	1.917
IRADETT 20	654	1.201	651	1.197	27	46	56	44
IRADETT 50	730	1.198	726	1.193	31	45	64	39
IRADETT 100	612	1.204	608	1.142	17	25	102	55
IRADETT CEA	336	515	323	512	8	16	75	56
SALAMETT PLUS	8.073	12.378	8.052	12.371	346	511	357	458
SALAMETT CAP	22.829	21.780	22.771	21.752	919	973	806	995

CHIFFRES CLES

ATB 2010

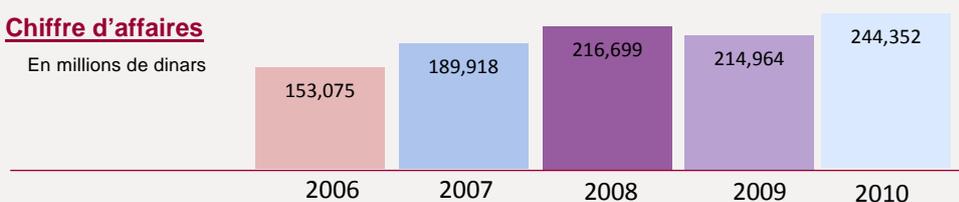
En millions de dinars

	2006	2007	2008	2009	2010
Total du bilan	2.162,318	2.743,553	3.150,460	3.824,870	4.016,078
Créances sur la clientèle	1.135,295	1.198,593	1.514,041	1.663,367	2.252,413
Dépôts de la clientèle	1.790,871	2.242,378	2.528,188	3.033,558	2.893,491
Ratio de liquidité	162,45%	192%	186,27%	185,68%	118,69%
Ratio de solvabilité	10,62%	9,62%	10,84%	14,29%	14,07%

	2006	2007	2008	2009	2010
Effectif permanent	788	796	808	803	795
Employés contractuels	33	40	80	96	141
Nombre d'agences	63	80	89	101	110
DAB & GAB	84	105	118	131	142

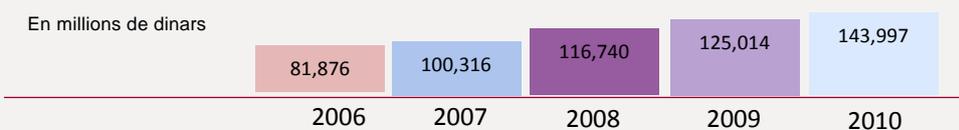
Chiffre d'affaires

En millions de dinars



Produit net bancaire

En millions de dinars



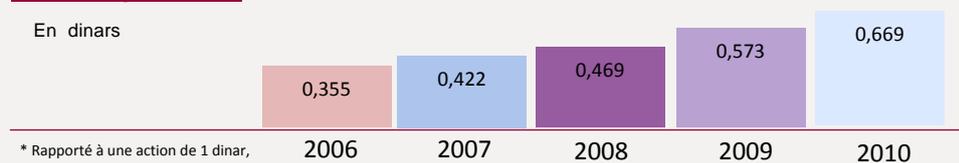
Bénéfice net

En millions de dinars



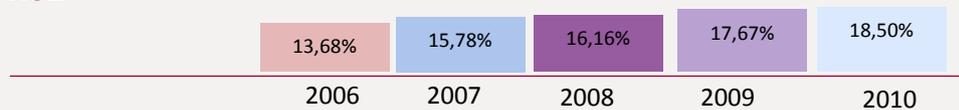
Bénéfice par action

En dinars



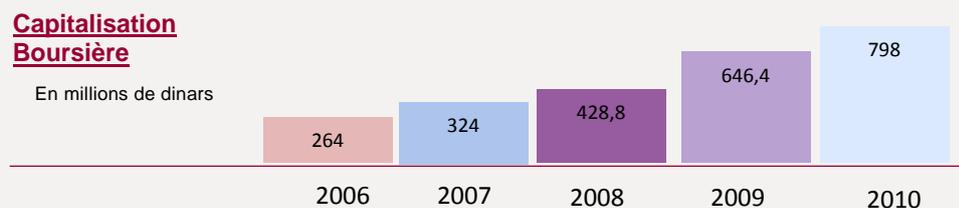
* Rapporté à une action de 1 dinar, pour les besoins de comparabilité

Rentabilité des capitaux propres **ROE**



Capitalisation Boursière

En millions de dinars



Message

De la Présidente du conseil d'administration



Allocution de la Présidente du conseil d'Administration

Mesdames et Messieurs,

Chers actionnaires,

C'est avec un grand honneur que je m'adresse à vous tous, au nom de mes collègues membres du conseil d'administration de l'Arab Tunisian Bank, pour vous féliciter pour l'accomplissement historique que vient de réaliser le peuple tunisien grâce à la révolution de la dignité et sur la voie duquel a tissé le peuple égyptien pour s'élargir à tout le peuple arabe avide de liberté, démocratie et justice sociale.

Depuis plus de trois ans du déclenchement de la crise économique et financière internationale qui a secoué le monde en ce début de siècle, l'économie mondiale semble se ressaisir grâce aux politiques économiques et monétaires de relance massive mises en œuvre par les grandes puissances .

Les taux de croissances les plus forts ont été réalisés par les pays émergents. En effet, selon les estimations de la Banque mondiale, ces nouvelles puissances devront connaître une croissance moyenne de 4,7% entre 2011 et 2025, contre un taux de 2,3% pour les pays avancés.

Evolution

2010

Total du Bilan
+ 5%

PNB
+ 15,2%

Bénéfice net
+ 16,8%

ROE
18,5%

Sur le plan national, et en dépit des difficultés de la conjoncture mondiale, l'année 2010 s'est caractérisée par une évolution dans les différents secteurs de production, d'exportation et du tourisme. Ce qui s'est reflété positivement sur le PIB qui a enregistré un taux de croissance de 3,5% contre 3,1% au titre de l'année précédente.

Le déficit budgétaire a été contenu dans les 3% du PIB contre 2,9% en 2009 et 4,2% en 2008; et l'inflation a été contenue à 4,4% contre 3,7% une année auparavant, et ce malgré la flambée des prix internationaux des matières premières.

Au niveau de l'ATB

Force est de constater, que la crise financière internationale a affecté les politiques de l'ARAB BANK envers les risques dans le sens du renforcement du dispositif de gestion de ceux-ci, tout en gardant un taux confortable d'adéquation des fonds propres. Ceci a influencé également l'ATB qui évolue en parfaite synergie avec l'ARAB BANK, son actionnaire principal.

C'est dans ce cadre que l'ARAB Tunisian Bank a pu consolider son assise financière en 2010 grâce à l'augmentation du capital social de 20 millions de dinars pour le porter de 80 millions à 100 millions de dinars. Ce qui a permis le renforcement de ses capitaux propres de 33,9%.

Par ailleurs, votre banque continue d'acquérir une position privilégiée sur le marché bancaire, et poursuit son évolution à l'instar des années précédentes. En effet, son total bilan est passé de 3.825 millions de dinars en 2009 à 4.016 millions de dinars en 2010.

Le Produit Net Bancaire a enregistré quant à lui une progression de 15,2%, pour s'établir à 144 millions de dinars à fin 2010 contre 125 millions de dinars l'année précédente.

Et malgré des conditions difficiles, l'ATB a enregistré un résultat net de 53,5 millions de dinars soit en augmentation de 16,8% par rapport à 2009 ce qui lui a permis de renforcer la rentabilité de ses capitaux propres (ROE) avec un taux de 18,5% et d'afficher un ratio de solvabilité de 14,07%.

L'ATB s'efforce depuis de nombreuses années d'appliquer les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. La rigueur de l'organisation, la transparence et l'évaluation sont les points sur lesquels nous tentons de progresser en cette matière.

Sur un autre plan, l'ATB s'est engagée depuis l'année 2008 dans une nouvelle dynamique qui place la gestion par la qualité au premier plan de ses préoccupations, dans un processus d'amélioration continue pour toutes les opérations bancaires. En 2010, la banque a œuvré

pour ancrer la culture qualité dans toute la banque et la généralisation des manuels de procédures qui couvrent actuellement environ 80% des domaines d'activités de la banque.

Et dans le cadre de la gestion des risques, l'ATB a adopté une approche rigoureuse et prudente en matière de gestion des risques et ce en conformité avec l'Arab Bank avec laquelle elle bénéficie du partage des compétences en particulier dans ce domaine, et dont elle assure le suivi par rapport aux limites établies qui sont plus strictes que les normes tunisiennes.

En mars 2011, l'agence de rating Standard and Poor's a confirmé à la banque la notation BB+ à long terme mais avec perspectives négatives au lieu de positives en 2009 et ce suite à la dégradation de la note de l'Etat tunisien.

L'ATB a poursuivi sa stratégie de croissance par le renforcement de ses points de vente de 9 nouvelles agences et la mise en place des centres d'appels qui interviennent en complément du réseau pour accompagner le développement de la banque à distance.

Enfin, au nom du conseil d'administration, je tiens à vous remercier tous de votre participation au développement de la banque. Je remercie également la Direction Générale, cadres et employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour la pérennité de la banque.

La présidente du conseil d'administration

Mme Samar El Molla

Message

Du Directeur Général



Madame la Présidente du conseil d'Administration

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Chers invités,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à la 28ème assemblée générale ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank qui se déroule cette année en ce moment historique que connaît la Tunisie grâce à la révolution de notre peuple et au sang de nos martyrs auxquels nous rendons un grand hommage aujourd'hui.

En dépit d'un environnement de crise mondiale particulièrement sévère et d'une vive concurrence dans le secteur bancaire, l'Arab Tunisian Bank a su relever le défi et afficher au cours de l'année 2010 une nouvelle progression marquée de son activité et de ses résultats.

L'année 2010 a été marquée par l'augmentation du capital social de votre banque de 20 millions de dinars, pour le porter à 100 millions de dinars, traduisant ainsi votre confiance et votre soutien infailible au développement de la banque.

Evolution

2010

Total du Bilan
+ 5%

Créances Nettes
+35,4%

Dépôts à vue de la Clientèle
+14%

Comptes d'épargne
+18,6%

Capitaux propres
+33,9%

Bénéfice net
+ 16,8%

Produit net bancaire
+15,2%

ROE
18,5%

Cours de l'action ATB
7,98

Activité

La croissance des indicateurs d'activité s'est traduite par une progression du total du bilan de 5% pour s'établir à 4.016 millions de dinars à fin 2010 contre 3.825 millions de dinars au terme de l'année 2009.

Consciente de notre rôle dans la participation au développement de l'économie du pays, l'ATB a renforcé l'octroi de crédits à sa clientèle. En effet, les créances brutes à la clientèle ont augmenté de 33,4%, passant de 1.812 millions de dinars au 31/12/2009 à 2.418 millions de dinars à fin 2010.

Dans un environnement concurrentiel et particulièrement rude l'ATB a renforcé au cours de l'exercice 2010 sa présence auprès des particuliers, affichant une croissance des crédits aux particuliers de 28,8%, tirée principalement par les crédits immobiliers, lesquels se sont appréciés de 47,2% et ont renforcé leur part à 65,1% contre 56,9% une année auparavant.

Le volume des bons de trésor détenus par la banque s'est inscrit en baisse de 5% pour s'établir à 802 MD à fin 2010 contre 844 MD au terme de l'année écoulée.

L'année 2010 s'est caractérisée par une augmentation de la taille de notre réseau d'agences avec l'ouverture de 9 nouvelles agences pour porter leur nombre à 110 points de vente. Le développement de ce réseau a contribué à l'amélioration de la structure des dépôts avec une composante dépôts à vue et épargne qui ont représenté à fin 2010, 54,4% de l'ensemble des dépôts contre 44,9% une année auparavant, permettant notamment l'augmentation des dépôts à vue et d'épargne de façon appréciable respectivement de 14% et 18,7%.

Quant aux dépôts à terme, ils ont affiché une baisse de 29,3%, et ce dans une optique de réduction des coûts de ressources de la banque.

Ce qui a porté l'ensemble des dépôts de la clientèle à 2.893 millions de dinars à fin 2010 contre 3.034 millions de dinars au 31 décembre 2009 en régression de 4,6%. En revanche, le solde moyen des dépôts de la clientèle est passé de 2.641 millions de dinars en 2009 à 2.998 millions de dinars en 2010.

Résultats

Suite à la réalisation des produits sur les bons du trésor, à la maîtrise de nos coûts des ressources et à la consolidation des crédits à la clientèle, le Produit Net Bancaire de l'ATB s'est renforcé de 15,2% et s'est élevé à 144 millions de dinars au 31 décembre 2010 contre 125 millions de dinars au 31 décembre 2009.

En dépit du développement du réseau de notre banque, l'ATB a réussi à maîtriser l'évolution de ses frais généraux, qui ont été contenus à hauteur de 10% par rapport à 2009.

L'ATB a ainsi vu son coefficient d'exploitation baisser de 2,32 points de base pour atteindre 49,04% en 2010 contre 51,36% en 2009 et plus de 60% en 2002.

Au cours de l'année 2010, nous avons continué d'exercer avec beaucoup de vigilance à l'égard de la gestion des risques auxquels font face les institutions financières dans le contexte actuel, nous avons ainsi amélioré notre ratio des créances classées (bilan et hors bilan), lequel s'est établi à 7,93% en 2010 contre 8,68% en 2009 contre 9,35% en 2008.

Le taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés s'est élevé à 71% en 2010 contre 73,5% en 2009.

L'ATB a clôturé l'exercice 2010 avec un bénéfice net de 53,5 millions de dinars contre 45,8 millions de dinars à fin 2009, soit en progression de 16,8%.

Cette performance trouve son origine dans une politique de développement commercial, un contrôle des coûts et une maîtrise des risques.

Stratégie

Les axes stratégiques tels qu'ils ont été définis dans le cadre du plan de développement de la Banque ont été conçus autour d'un objectif visant à créer un dynamisme capable d'améliorer notre efficacité et de garantir la prestation de services obéissant aux normes et aux standards qualité. A cet effet, il a été recommandé d'adopter le management par la qualité comme politique de gestion.

Ces axes stratégiques ont été, en outre, orientés client en mettant tout le potentiel au service de la satisfaction de sa clientèle et en établissant une relation commerciale fondée sur la confiance réciproque et la fidélité.

Perspectives 2011

L'année 2011 sera certes difficile aussi bien pour notre banque à l'instar de l'ensemble du secteur bancaire. Ces difficultés seront tributaires de la capacité des entreprises clientes de la banque à faire face au ralentissement de l'activité économique en Tunisie en cette année.

Par ailleurs, L'ATB, dans la conduite de ses affaires, à l'instar de toutes les autres banques de la place, a octroyé des crédits à des entreprises qui appartiennent partiellement ou totalement, d'une manière directe ou indirecte, à des membres de la famille du président déchu. Le total des engagements de l'ATB envers certaines entreprises et groupes concernés s'élèvent à 6% uniquement du total des engagements du secteur. Ces engagements ont été contractés avec des entreprises et groupes agissant dans des secteurs économiques porteurs et considérés comme des fleurons de l'économie tunisienne.

94% de ces engagements sont considérés comme créances courantes. En conséquence, seulement 6% sont classées et qui ne représentent que 0,5% du total de notre portefeuille crédit. Ces créances classées nécessitent des provisions, à constater sur l'exercice 2010, à hauteur de 7,6MD soit 0,3% du total de notre portefeuille crédit.

Ces entreprises ont été expropriées au profit de l'ETAT tunisien, et par conséquent la baisse du risque, vu son transfert envers l'Etat.

Les défis de cette année sont nombreux, et nous allons tous œuvrer, chacun de par sa position, à les relever. Nous comptons en particulier sur la mobilisation de l'ensemble du personnel de la banque, qui malgré une conjoncture difficile, s'est caractérisé par une attitude très positive et un comportement de loyauté envers elle. Nous le remercions et lui rendons hommage et nous l'encourageons à continuer dans cette voie.

Madame la présidente, Messieurs les membres du conseil, Mesdames et Messieurs les actionnaires, je tiens particulièrement à vous remercier du soutien et de la confiance que vous continuez de témoigner à votre banque pour relever les défis de l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Directeur Général

Mohamed Férid BEN TANFOUS

Environnement Economique International et National

Après le fort ralentissement qu'elle vient de connaître, l'économie mondiale semble se ressaisir par suite notamment des politiques économique et monétaire de relance massive mises en œuvre dans les grandes économies. La croissance économique bien que modeste est de retour aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe ; elle reste vigoureuse dans les pays émergents. Les Bourses des valeurs ont retrouvé des couleurs et les échanges internationaux ont renoué avec une croissance vive. Autre signe de cette reprise, la production industrielle a repris de manière vigoureuse qui s'est confirmée en s'amplifiant, au premier trimestre 2011.

Dans les pays émergents, la croissance économique n'a que faiblement souffert de la plus grave crise économique et financière qu'a connue le monde depuis les années trente. En 2009, ils ont été les seuls à enregistrer une croissance positive (+1,1%), contre un recul moyen du PIB des pays développés de 3,5%. Ces nouvelles puissances économiques devront même connaître selon la Banque Mondiale, une croissance de 4,7% entre 2011 et 2025 contrairement aux pays avancés qui n'enregistreront que 2,3% de croissance sur la même période.

Dopés par la demande des pays émergents, notamment la Chine, les cours internationaux des matières premières se sont envolés en 2010 : 53% en moyenne. Certains métaux, comme le cuivre, ont atteint des records ; le cours de l'argent a bondi de 66%, le minerai de fer de 80% et enfin le coton de 120%. La hausse du dollar a accentué ces hausses exprimées en euros d'environ 10 points.

Au vu de la remontée des prix des produits de base et du resserrement annoncé des politiques monétaires, des craintes sur inflation ont resurgi en 2010. Pourtant, la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation dépassait à peine 1% fin 2009 dans les pays développés. Cette hausse est notamment imputable au rebond des prix de l'énergie.

Pour 2011, la croissance économique mondiale devrait s'établir à 4,4% selon le FMI, même si la stabilité financière du monde n'est toujours pas assurée. L'économie des Etats-Unis devrait connaître une croissance nettement supérieure à celle de 2010, de l'ordre de 3% ; la zone euro se redresserait plus fortement que prévu cette année selon l'OCDE, avec une croissance de 1,7% ; la France devrait enregistrer une croissance de l'ordre de 1,6% et l'Allemagne une progression du PIB supérieure à 2,2%.

Mais ce sont les pays émergents qui devront tirer une croissance mondiale attendue à 4,7% en 2011. Les « perspectives mondiales... » du FMI prévoient une croissance « rapide » dans les pays émergents et en développement (6,5 % prévus) sur la base d'un baril de pétrole à 107 dollars en moyenne en 2011.

Au niveau national, les indicateurs économiques du début de l'année témoignent malgré tout d'une certaine résilience de l'économie tunisienne et ce, en dépit du climat d'incertitude et des perturbations qui ont suivi le changement politique de janvier 2011.

La Tunisie a réussi en 2010 à réaliser un taux de croissance de 3,5%, nettement plus élevé que celui réalisé en 2009 (3,1%) et ce, en dépit d'une conjoncture climatique défavorable qui a brimé la performance du secteur agricole (-7,5%). Cette croissance a été tirée par les industries manufacturières (+10,0%), les services financiers (+9,9%) et les industries non manufacturières (+5,8%). Une performance d'autant plus appréciable qu'elle s'est faite dans le cadre de la préservation des grands équilibres (financier et extérieur) et dans un contexte mondial globalement défavorable.

En effet, malgré la flambée des prix internationaux des produits de base, l'inflation a été contenue à 4,4% contre 4,9% en 2008 et 3,5% en 2009. En effet, une gestion prudente du change conjuguée avec une politique monétaire vigilante et aussi, une instrumentalisation fine du Fonds général d'indemnisation et de compensation des produits de base et des hydrocarbures, ont permis de limiter l'impact inflationniste de l'environnement international qui a prévalu en 2010.

Le déficit budgétaire devrait rester dans la limite des 3% du PIB contre 4,2% en 2008 et 2,9% en 2009 ; la dette publique tant intérieure qu'extérieure devrait rester inchangée : 40,6% en 2010 et en 2009.

Le secteur touristique a continué de subir l'impact de la crise sévère qui a sévi au cours de 2010 dans les principaux pays européens pourvoyeurs. Au regard de cette conjoncture mondiale globalement défavorable, les performances réalisées par le secteur en 2010 sont nettement meilleures qu'en 2009. Le nombre d'entrées touristiques s'est stabilisé à hauteur de 6,9 millions de touristes en 2010 contre une baisse nette en 2009 (-2,0%). Le nombre de nuitées a enregistré une augmentation de 4,3% en 2010 contre un recul de 9,2% une année auparavant, pour s'établir à 36,2 millions d'unités.

Pour ce qui est des recettes touristiques en devises enregistrées en 2010, elles ont augmenté de 1,2% contre une progression de 2,4% l'année précédente pour atteindre 3.513 MDT.

Les échanges extérieurs de la Tunisie ont connu une progression vive. Les exportations commerciales en valeur ont bondi de +20,8% en 2010 passant de 19,5 millions de dinars en 2009 à 23,5 millions de dinars en 2010 alors que les importations ont progressé de +24,5% pour s'élever à 31,9 millions de dinars contre 25,7 millions de dinars en 2009. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est légèrement détérioré : 73,5% en 2010 contre 75,8% en 2009. Ce léger repli résulte essentiellement du gonflement en valeur des importations tunisiennes qui ont subi de plein fouet la flambée des cours mondiaux des matières qui a sévi tout au long de l'année 2010.

Les réserves en devises au 31 décembre 2010 se sont établies à 13 072 millions de dinars contre 13 316 millions de dinars à fin 2009.

Pour l'année 2011, la plupart des prévisions tablent sur un taux de croissance très faible, voire nul.

ATB

Et ses actionnaires

Le Capital Social

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élevait au 31 décembre 2010 à 100.000.000 Dinars composé de 100.000.000 actions.

Le marché de l'action ATB

Au 31 décembre 2010 le cours de l'action s'est établi à 7,98 dinars. Le cours moyen a été de 8,78 dinars contre 8,01 dinars pendant l'année 2009.

Cours de l'action ATB au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010

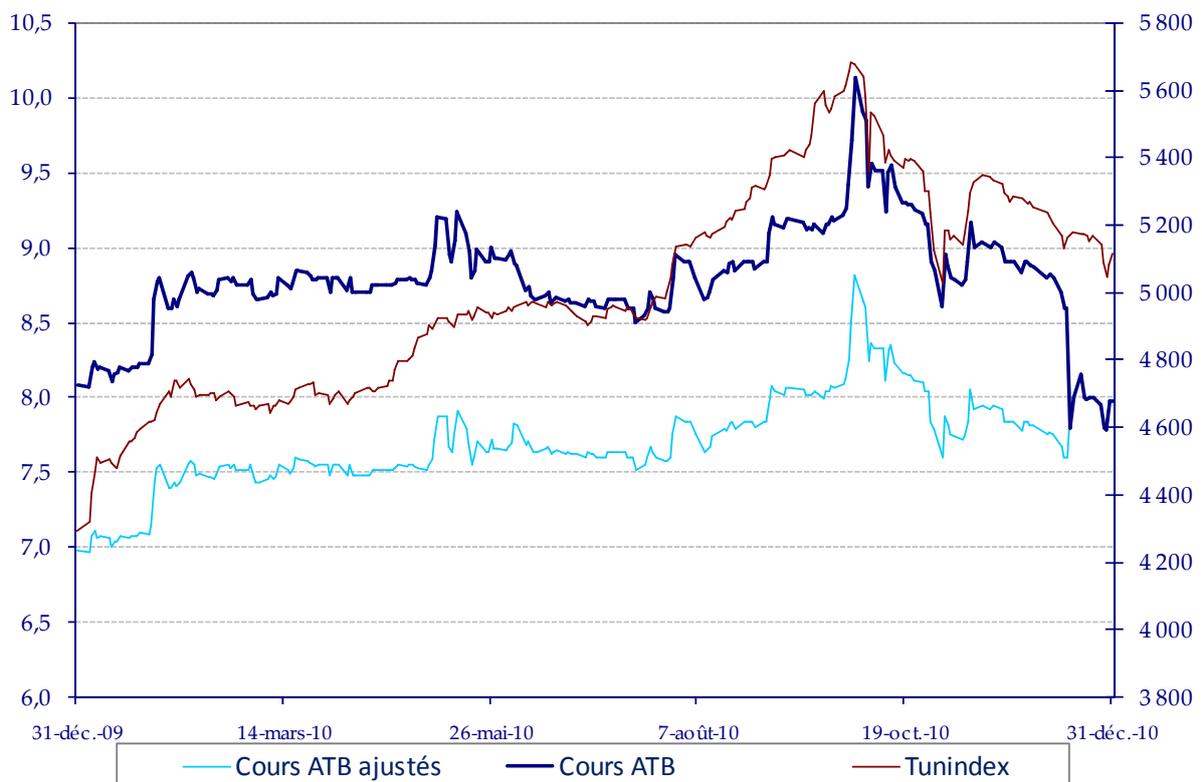
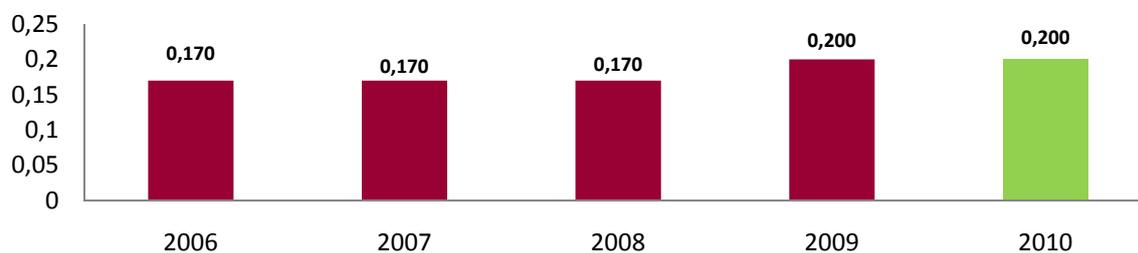


Tableau de bord de l'actionnaire

En Dinars	2006	2007	2008	2009	2010
Capital	60 000 000	60 000 000	80 000 000	80 000 000	100 000 000
Nbre d'action	60 000 000	60 000 000	80 000 000	80 000 000	100 000 000
Résultat net par action	0,355	0,422	0,469	0,573	0,669*
Actif net par action	36,038	45,725	39,38	47,811	40,161
Dividende par action	0,17	0,17	0,17	0,2	0,2
Taux de distribution (en%)	17%	17%	17%	20%	20%
Cours moyen	4,03	5,46	7,43	8,01	8,78
Pus haut	4,6	5,99	9,27	8,44	10,15
Plus bas	3	4,35	5,25	5,32	7,38
Fin de période	4,4	5,4	5,36	8,08	7,98

*Compte tenu de 80.000.000 actions ayants droit au résultat de 2010.

Evolution du dividende (en dinars par action)



Le dividende par action est passé de 17% en 2006, soit 0,170 dinar pour un nominal de 1 dinar à 0,200 dinar en 2009 et 2010.

Le Tableau d'évolution des capitaux propres

ATB	Solde au 31/12/09 avant affectation	Solde au 31/12/10 avant affectation
Capital	80 000	100 000
Prime d'émission	83 511	130 471
Réserve légale	7 958	7 999
Réserve spéciale de réévaluation	4 219	4 219
Réserve pour réinvest exonéré disponible	0	30 893
Réserve pour réinvest exonéré indisponible	85 143	84 500
Réserve à régime spécial	2729	2 791
Réserve à régime spécial devenue disponible	0	0
Résultats reportés	11	13
Résultat de l'exercice	45 815	53 509
Modifications comptables	0	0
Total	309 386	414 395

Gouvernance

de l'Arab Tunisian Bank

❖ La Composition du conseil d'administration de l'ATB du 01-01-2009 au 31-12-2009

Présidente

Mme.Samar El MOLLA

Vice Président

Mr. Férid ABBES

Conseiller

Mr Mohamed Férid Ben Tanfous

Administrateurs représentants L'Arab Bank PLC

- Mlle. Dina A.H SHOMAN
- Mme Randa Sadek
- Mr. Walid M. SAMHOURI
- Mr Ghassen TARAZI
- Mr. Nasri V. MALHAME
- Mr Abderrahim Jilali SAHER

Administrateurs Tunisiens

- Mr. Chedly BEN AMMAR
- Mr. Ridha ZERZERI
- Mr. Mohamed BEN SEDRINE
- Mr. Yahia BAYAH

Secrétaire du Conseil

- Mr. Ahmed KALLEL

Cabinets de Commissariat Aux Comptes

Cabinet Nouredine Hajji & Associés « Ernst and Young » / Cabinet Chiheb Ghanmi GAC

❖ Le Comité de Direction

Directeur Général

Mr Mohamed Férid BEN TANFOUS

Adjoint Au Directeur Général

Mr Ahmed KACEM

Directeur Chargé de la Direction Centrale de la Qualité

Mr Moez AYADI

Directeur Central Chargé de la Direction Centrale du Retail

Mr Othman ZAHAG

Mr Hassen Kaak à partir d'avril 2011

Directeur Chargé de la Direction Centrale des Ressources Humaines et des Services administratifs

Mr Abdewahed GOUIDER

Directeur Central Chargé de la Direction Centrale du Financement

Mr Fethi BLANCO

Directeur Chargé de la Direction du Traitement Centralisé des Opérations

Mme Hayet KBAIER GOUTA

Directeur Chargé de la Direction Centrale du Corporate

Mr Ahmed REJIBA

Directeur Chargé de la Direction Centrale de la Trésorerie

Mr Jaafar KHATECHE

Directeur chargé de la Direction Centrale du Risk Management

Mr Ahmed KALLEL

Directeur chargé de la Direction Centrale des Affaires Juridiques et du recouvrement

Mr Adel Ben YOUSSEF

Directeur Chargé du Département des Systèmes d'information

Mr Amor TLILI

Directeur Central Chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier

Mr Jamel JENANA

Directeur Chargé du département de l'Inspection et de l'Audit Interne

Mr Lassaad JAZIRI

Directeur Chargé de la Direction de la Conformité

Mr Riadh HAJJEJ

❖ Directions

- **Direction Centrale de La Trésorerie**

La Direction Centrale de la Trésorerie est chargée de la gestion et du développement des métiers relatifs aux activités de marché afin de répondre aux besoins de placement, d'emprunt, de change et de conseil des clients et assurer en parallèle la gestion de bilan de la banque.

- **Direction du Traitement Centralisé des Opérations**

Le rôle de cette direction est d'assurer le traitement centralisé des opérations des agences (domestiques et internationales) et leur suivi avec les unités concernées et contrôler l'incidence de ces opérations sur la position de la Trésorerie de la Banque.

- **Direction Centrale du Contrôle Financier**

La Direction Centrale du Contrôle Financier a pour mission d'assurer l'utilisation optimale des ressources de la banque en tenant compte des orientations stratégiques de développement et du niveau de risque déterminé en matière de planification, contrôle interne, reporting, mesure de performance et évolution de l'ensemble de l'activité de la banque dans le cadre du respect de la réglementation et des normes comptables nationales.

- **Direction Centrale de la Gestion des Risques (Risk Management)**

La Direction Centrale de la Gestion des Risques est chargée de mettre en place les moyens et les instruments nécessaires pour identifier les risques auxquels la banque pourrait être exposée, les analyser et mettre les mécanismes adéquats pour les mesurer et les contrôler.

- **Département des Systèmes d'information**

Ce département a pour rôle d'optimiser le management du système d'information de la banque et d'assurer la mise à niveau et l'alignement des technologies et systèmes déployés avec les objectifs stratégiques adoptés, en garantissant l'adéquation permanente des moyens de traitement de l'information aux besoins de l'activité.

- **Direction Centrale des Crédits**

La direction centrale des crédits a pour mission de :

1. Assurer la gestion du portefeuille: crédits aux grandes entreprises, crédits spécialisés, crédits aux PME, crédits aux particuliers.

2. Déterminer les critères d'octroi et le renouvellement de ces crédits dans les limites autorisées.
3. Assurer le contrôle des engagements des clients et de leur échéance due et le suivi de leur règlement.

- **Direction Centrale du Retail**

La direction centrale du retail a pour objectif d'asseoir une organisation basée sur les spécificités du marché du «Retail » en vue de le développer et de le fidéliser. Cette organisation s'adapte non seulement aux mutations de l'environnement mais aussi aux exigences réglementaires (BâleII) sur le plan opérationnel des prises de décision d'octroi de produits et services.

- **Direction de la Conformité**

La direction de la conformité se charge de mettre en place un système de contrôle de la conformité des activités de la banque à la réglementation en vigueur. Le système de contrôle de conformité doit couvrir les politiques et les procédures applicables, la réglementation en vigueur, les diverses conventions professionnelles ainsi que les codes de conduite et de déontologie de la profession bancaire.

- **Département de l'inspection et de l'audit interne**

Ce département a pour mission d'assurer la préservation des actifs de la Banque, la conformité effective de ces actifs avec les livres comptables et l'assurance que les procédures retenues à cette fin soient saines et efficaces.

- **Direction centrale des affaires juridiques et du recouvrement**

Le rôle de cette direction est de donner les conseils et les prestations juridiques nécessaires à l'activité bancaire d'une part, à assurer le suivi des créances douteuses et des comptes qui sont soit classés ou en cours de liquidation et à œuvrer à leur recouvrement à l'amiable ou par voie judiciaire en collaboration avec les unités concernées d'autre part.

❖ **Directions nouvellement créées et/ou réorganisées**

- **Direction Centrale de la Qualité**

Cette direction a pour mission de développer et implémenter la stratégie Qualité de la banque, d'améliorer l'ensemble des processus existants dans toutes les unités de la banque et enfin de

communiquer, diffuser et vulgariser les principes et la culture de la gestion par la qualité parmi le personnel de la banque.

- **Direction Centrale du Corporate**

La mission de la Direction Centrale du Corporate (DCCO) consiste à optimiser et d'assurer une efficacité des actions commerciale sur le segment du marché « Corporate », en :

- Offrant des services personnalisés qui couvrent les besoins les plus divers de notre clientèle Grandes Entreprises, Groupes et Institutionnels, depuis la gestion quotidienne des flux (gestion des comptes et de la trésorerie, financement du commerce extérieur, etc.) jusqu'au conseil et assistance en matière de développement d'entreprises, de levée de fonds, de montage et syndication, d'aménagement des dettes, etc.
- démarchant et prospectant les promoteurs des grands projets économiques pour développer des partenariats en les accompagnant dans le financement de leurs projets et en leur proposant des formules variées, de placement de leurs excédents de trésorerie etc.,
- assurant le suivi et le recouvrement des créances auprès de la clientèle de ce segment.

- **Direction Centrale des ressources humaines et des services administratifs**

La mission de la Direction Centrale des ressources humaines et des services administratifs est de :

- Contribuer à la mise en place d'une organisation efficace, cohérente et dynamique des activités de la banque.
- Fournir aux différentes unités de la banque les moyens nécessaires permettant une exploitation rationnelle, efficace et sécurisante.
- Promouvoir l'amélioration et l'utilisation optimale des ressources humaines grâce à des programmes de formation et de recyclage interne et externe.

❖ **Les comités** : différents comités ont été instaurés avec pour chacun une mission précise :

- **Comité de Crédit Agence :**

Ce comité est habilité (selon les pouvoirs délégués, qui sont fixés en fonction de la catégorie de la classification des agences) à:

1. Octroyer des crédits aux particuliers et des crédits de fonctionnement
2. Renouveler des crédits de fonctionnement

- **Comité de Crédit Zone :**

Ce comité est habilité (selon les pouvoirs délégués, qui sont fixés en fonction de la catégorie de la classification des zones) à:

1. Octroyer des crédits aux particuliers et des crédits de fonctionnement
2. Renouveler des crédits de fonctionnement

- **Comité de Crédit Direction (CCD)**

1. **Comité de crédit DCGE & Comité de crédit DCPME ;** ces deux comités sont habilités (selon les pouvoirs délégués aux comités de crédit direction DCGE-direction de crédit des grandes entreprises /DCPME-direction de crédit des petites et moyennes entreprises) (à l'exception des crédits de participation) à :
Octroyer, à renouveler des crédits et à consolider exceptionnellement les crédits de fonctionnement (selon les pouvoirs délégués aux comités de crédit direction DCGE/ DCPME)

2. **Comité de Crédit DCP ;** Ce comité est habilité à :

- 1/Octroyer des crédits aux particuliers à court terme et à moyen terme
- 2/Autoriser la consolidation des impayés pour les crédits aux particuliers (pouvoirs agences, Zones et DCP) et ce, à titre exceptionnel, (une seule fois) sous réserve de règlement des intérêts.

- **Comité de Crédit de la Direction Centrale de Crédit (DCC)**

Ce comité est habilité (à l'exception des crédits de participation) à:

1. Octroyer des crédits aux particuliers et des crédits de fonctionnement,
2. Renouveler des crédits de fonctionnement
3. Consolider à titre exceptionnel (une seule fois) des crédits de fonctionnement ou autres crédits, ou autoriser les simples reports d'échéance, sous réserve de règlement des intérêts.

- **Comité Supérieur de Crédit**

Ce comité statue sur les demandes de crédit de toute nature (directs, investissement, consolidation, etc) ainsi que sur toutes les opérations de participations directes au capital des sociétés qui sont assorties de convention de portage, en respectant le plafond fixé.

- **Comité ad-hoc**

Ce comité statue sur les dépassements provisoires des limites autorisées.

- **Comité Exécutif de Crédit**

Ce comité assure le contrôle d'activité de financement de la banque en veillant au respect des conditions et des plafonds fixés par le conseil d'administration dans la cadre de la politique de financement. Par ailleurs, ce comité a pour rôle de présenter des propositions de révision de la politique de financement de la banque.

- **Comité de Trésorerie**

Ce comité se réunit quotidiennement pour suivre l'évolution des principaux indicateurs de l'activité de la banque et décide des actions à mettre en œuvre en vue d'assurer une gestion saine de cette activité.

- **Comités de Recouvrement**

Ces comités ont pour rôle d'assurer le suivi permanent des créances courantes, des impayés, des créances classées et des comptes gelés. Par ailleurs, ils statuent sur la régularisation des créances courantes ainsi que sur les programmes de recouvrement des créances classées. Le comité supérieur de recouvrement ou le comité de recouvrement peuvent décider des mesures à prendre au niveau des demandes relatives aux actions préventives concernant les créances susceptibles de devenir préoccupantes, des impayés, des arrangements et des transferts à contentieux chacun dans la limite de ses attributions.

- **Comité de Directions Restreint et comité de directions élargi**

Le rôle des 2 comités consiste à statuer mensuellement sur:

1. les résultats de la Banque du mois précédent
2. la mise au point relative aux créances classées et le recouvrement des créances

- **Comité Exécutif Qualité (CEQ)**

Le Comité Exécutif Qualité a pour objectif d'assurer un très haut niveau de supervision et de pilotage des projets en rapport avec le déploiement de la Qualité dans la banque.

- **Le Comité Multifonctionnel Qualité (CMQ)**

Le comité Multifonctionnel Qualité a pour objectif de créer et maintenir des canaux de communication en matière de qualité avec toutes les unités de la Banque.

- **Comité ALCO (Asset & liability committee)**

Ce comité veille à ce que les actifs et les passifs de la banque soient gérés le plus adéquatement possible (la gestion optimale de l'équilibre des postes du bilan, de la liquidité, du refinancement de la banque à travers son réseau...).

- **Le Comité d'Audit Interne**

Ce comité est habilité a :

1/Assurer l'étude et la discussion des points soulevés suite aux travaux du commissaire aux comptes ou de l'Audit Interne.

2/Assurer l'étude des remarques du commissaire aux comptes relatives au contrôle interne et des rapports financiers annuels et périodiques avant leur présentation au conseil d'administration.

- **Comité de Pilotage des Systèmes d'information et de communication (CPSIC)**

Superviser la mise en place de la stratégie de la Banque en matière des systèmes d'information.

- **Comité de recrutement et de titularisation**

Ce comité :

1/Etudie les demandes d'emploi des diplômés,

2/ procède aux entretiens de recrutement et soumet les recommandations au Directeur Général pour la prise de décision selon les besoins des structures de la Banque.

- **Comité d'orientation de conformité**

Ce comité élabore un plan d'action pour la mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de "compliance" et veille à la mise en place d'un dispositif de contrôle en vue d'assurer la conformité.

❖ **Informations diverses**

- **DROIT DE SIEGER AUX ASSEMBLÉES GENERALES**

1. Il n'est permis de siéger aux Assemblées générales qu'aux actionnaires, sous réserve que l'actionnaire ait libéré les versements exigibles vis-à-vis de la société.

2. Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées générales être inscrits dans les comptes tenus par la société huit (8) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

3. Il est permis à l'actionnaire de mandater une autre personne pour assister aux réunions à condition que le mandataire soit pris parmi les actionnaires.
La procuration spécifique pour chaque Assemblée est signée par le mandant qui indique ses noms, prénoms et domicile et acceptée par le mandataire.
4. Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège huit (8) jours avant la réunion.
5. Toutefois, le Conseil d'administration a toujours la faculté de réduire le délai et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites. Le mandat donné pour une Assemblée qui n'a pu délibérer faute de quorum vaut pour celles qui seront convoquées ultérieurement avec le même ordre du jour. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.
Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.
6. Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication, au siège social de la liste des actionnaires avant la réunion de toute Assemblée générale. Le droit de communication s'exerce du quinzième au huitième jour précédent l'Assemblée générale. Le droit de communication s'exerce personnellement ou par un mandataire choisi parmi les actionnaires.
7. Les personnes morales participent aux Assemblées par leurs représentants légaux permanents.
8. La désignation des représentants permanents des personnes morales par les organes compétents doit être notifiée par écrit à la société.
En cas de décès, démission ou révocation de son représentant permanent la personne morale est tenue de notifier sans délai à la société par lettre recommandée l'événement intervenu ainsi que l'identité de son nouveau représentant.
9. L'usufruitier représente le nu-propiétaire aux réunions et aux votes, sauf accord contraire.
10. Sous réserve des dispositions de l'article 46 des présents statuts, personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins.
Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée.

- **DUREE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS - DEMISSION**

1. La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années, chaque année s'entend l'intervalle séparant deux assemblées annuelles. Tout membre sortant est rééligible.
2. Le poste d'administrateur est considéré comme vacant dans les cas ci-après :
 - a. Faillite ou décès ou incapacité juridique ou physique de l'administrateur
 - b. Inculpation pour crime ;
 - c. Inculpation pour cause de vol, escroquerie, abus de confiance, faux, banqueroute, faux témoignage ;
 - d. S'il exerce une fonction publique sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle;
 - e. Pratique des jeux de hasard ;
 - f. Désignation, élection ou participation de l'administrateur au Conseil d'administration de toute autre société ou entreprise financière ou concurrente à la société, exerçant en Tunisie, que ce soit dans son objet ou ses activités.
3. L'administrateur est considéré comme démissionnaire dans les cas suivants
 - a. Absence injustifiée à quatre (4) réunions consécutives du Conseil d'administration sans avoir délégué l'un des administrateurs pour le représenter et ce sur décision du conseil d'administration;
 - b. Absence aux réunions du Conseil d'administration pendant une durée de six (6) mois consécutifs sans avoir mandaté l'un de ses collègues pour le représenter durant cette période.
4. Lorsqu'il aura présenté sa démission au Conseil d'administration.

- **EMPECHEMENT**

1. En cas d'empêchement du Président du Conseil d'administration, celui-ci peut déléguer toutes ou une partie de ses attributions à un membre du Conseil d'administration. Cette délégation, renouvelable, est toujours donnée pour une durée limitée.

Si le Président est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office.
2. En cas d'empêchement, le Directeur Général peut après avoir avisé le Président du Conseil d'administration, déléguer tout ou partie de ses attributions, à un Directeur

général adjoint. Cette délégation, renouvelable, est toujours donnée pour une durée limitée.

Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office.

3. Le Directeur Général peut constituer une commission composée d'administrateurs ou de directeurs ou des deux à la fois, ayant pour mission d'étudier les questions et les affaires qui lui sont soumises.
4. Le Directeur général est en droit de conférer ses pouvoirs à toute personne de son choix par mandat spécial. Il peut également autoriser des mandataires à substituer tout ou une partie des pouvoirs qui lui sont conférés.

- **FACULTE D'ADJONCTION ET DE REMPLACEMENT**

1. L'assemblée générale doit fixer périodiquement le nombre des membres du Conseil d'administration. Mais, si ce nombre devient inférieur à celui prévu, le Conseil aura la faculté de le compléter en nommant un ou plusieurs nouveaux membres, s'il le juge utile pour les besoins du service et dans l'intérêt de la société.
2. De même, si un siège d'administrateur devient vacant suite à un décès, une incapacité physique ou à la survenance d'une incapacité juridique dans l'intervalle des deux Assemblées générales ordinaires annuelles, le Conseil pourra pourvoir provisoirement à son remplacement. Ces nominations sont soumises, lors de la première réunion à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.
3. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les autres administrateurs doivent convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.
4. Lorsque le Conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée générale tout actionnaire ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa 2 ci-dessus.
5. A défaut de ratification, les délibérations et les actions accomplies par le Conseil d'administration depuis les nominations provisoires, n'en demeurent pas moins valables.

- **LE DROIT A L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES**

1. Le Conseil d'administration doit mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle les documents nécessaires pour permettre à ceux-ci de délibérer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur la gestion et le fonctionnement de la société.
2. Tout actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant au moins dix pour cent du capital social a le droit, à tout moment, d'obtenir personnellement ou par un mandataire choisi parmi les actionnaires communication, au siège social, des états financiers et du rapport du Conseil d'administration qui concernent les trois derniers exercices ainsi qu'une copie des procès-verbaux et feuilles de présence des Assemblées générales tenues au cours des trois derniers exercices. La société fera droit à la demande dans un délai de 15 jours.

- **AFFECTATION DES BENEFICES**

1. Sur les bénéfices nets ainsi établis, il est d'abord prélevé
2. Toutes réserves légales que la société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur ;
3. Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
4. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
5. Le reliquat des bénéfices non distribués de l'exercice en cours augmenté des bénéfices reportés des exercices antérieurs sont distribués entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.
6. Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf dans les cas suivants :
7. Si la distribution des dividendes a été effectuée contrairement aux dispositions énoncées aux articles 288 et 289 du code des sociétés commerciales.
8. S'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances de fait.

Ressources Humaines

Ressources Humaines

A fin décembre 2010, l'effectif permanent de l'Arab Tunisian Bank a atteint 795 personnes, contre 803 enregistré au 31 décembre 2009, en baisse de 1% dont 433 employés affectés au réseau d'exploitation, le reste soit 362 étant affectés aux services centraux.

	2009	2010
Effectif permanent	803	795
Services Centraux	368	362
Le Réseau	435	433

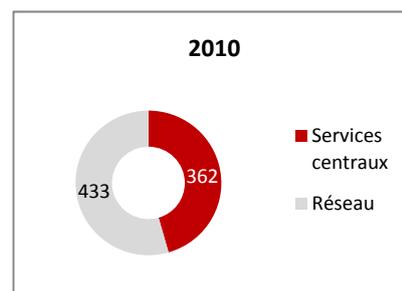
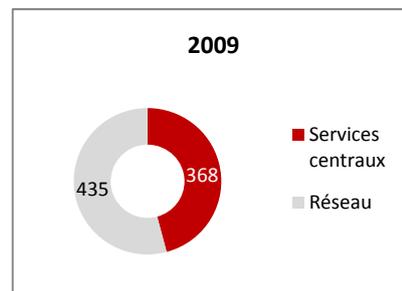
Le personnel contractuel a atteint quant à lui 141 personnes en 2010 contre 96 en 2009.

Ce qui porte l'effectif global de la banque à 936 personnes contre 899 en 2009, soit une augmentation de 4.1%.

Développement de la formation

Le Plan de Formation, à l'intention des employés du réseau a été bâti en tenant compte des recommandations d'HR Access à travers le projet « ETTAMAIEZ » et avait comme principale orientation « LA VENTE » en mettant le client au cœur même de l'organisation ATB.

Notre Centre a ainsi assuré la formation de 527 employés du réseau en mettant en place des programmes spécifiques pour les Directeurs de Zone, les Chefs d'agence, les Conseillers Clientèle et les Guichetiers Payeurs.



Afin de hisser le niveau de notre personnel du réseau « tous métiers confondus » et d'adapter au mieux ses compétences à ses

produits, des actions de formation ont été dispensées dans tous les domaines économique, financier, juridique et fiscal et notamment en communication management coaching.

Il est à préciser que le budget alloué par la banque à la formation a atteint 3% de sa masse salariale, en 2010, permettant ainsi à l'ensemble de son personnel, soit 92% de l'effectif global, d'accéder à une formation ciblée et optimisée par un processus d'ancrage des connaissances qui a été mis en place.

Le Social

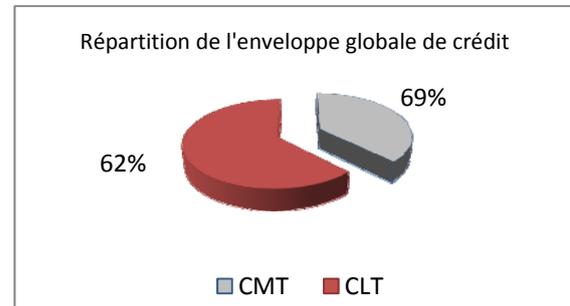
Attentive à la promotion sociale de l'ensemble de ses employés, l'A.T.B a réservé, pour l'année 2010, une enveloppe globale de crédit 1523 mD, répartie comme suit :

L'enveloppe des Crédits de Moyen Terme (achat de voiture + Aménagement) de 573 mD a permis de satisfaire 37 demandes de crédit.

L'enveloppe des Crédits de Long Terme (Construction + Achat Logement) de 950 mD a permis de satisfaire 20 demandes de crédit.

Par ailleurs et toujours dans le cadre d'assurer des prestations sociales meilleures à son personnel, l'ATB a procédé à la signature d'un nouveau contrat d'assurance permettant à son personnel d'améliorer le taux de prise en charges des frais médicaux engagés. De même

l'A.T.B a établi une nouvelle convention avec un médecin spécialiste et une clinique.



La Qualité

Depuis 2008, la banque a choisi de s'inscrire dans une nouvelle dynamique qui place la qualité au premier rang et de s'impliquer dans un processus d'amélioration continue.

La démarche adoptée dès lors est fondée sur un ensemble de piliers permettant de garantir une intégration des procédures internes et de remodeler toute l'organisation interne vers une orientation client.

Etablie sur plusieurs étapes, la démarche qualité vise dans un premier temps à améliorer les services de base et la relation avec la clientèle. L'Objectif est de satisfaire et de fidéliser le client. Le respect des délais réglementaires, la transparence dans la prestation des services et le traitement des réclamations font partie des trois premiers axes de cette stratégie. C'est pourquoi, la direction qualité s'est efforcée à mettre en place des mécanismes permettant d'assurer un meilleur suivi et de réagir plus rapidement aux dysfonctionnements.

Les principales actions engagées dans ce sens concernent :

- * La refonte de la convention de compte, gage de la relation banque client, et sa proposition à chaque ouverture de compte de dépôts. Le taux de signature est suivi mensuellement par le biais d'une application développée à cet effet et des relances sont systématiquement assurées à travers le call center et mailing aux clients concernés.

Le taux de signature est ainsi passé de 44,1% au 13/01/2010 à 60,9% à la date du 01/01/2011 et a atteint 62,63% au 02/05/2011.

- * La fixation de normes en matière de délais pour la réalisation des opérations de base et leur affichage en agence et sur les sites web de la banque.

- * La mise en place d'une application permettant le suivi du retour courrier et l'optimisation des envois de relevés de comptes et des échelles d'intérêt. Cette dernière a permis de réduire le coût d'envoi du courrier et de limiter les réclamations clients.

- * La généralisation de l'édition des extraits de comptes à partir d'Equation.

- * L'amélioration du contenu des relevés bancaires et des extraits de comptes. D'une information codifiée, on est passé à un libellé plus clair pour le client lui permettant de suivre facilement l'ensemble des opérations passées sur le compte.

- * Le lancement d'un projet de workflow pour le traitement et le suivi des réclamations. le projet est actuellement en phase de mise en place. Une application similaire a été testée au niveau de l'agence Djerba au cours de l'exercice 2010. Avec cette solution, le suivi est facilité (possibilité d'avoir une vue en temps réel de toutes les réclamations de l'agence qu'elles soient en cours de traitement, clôturées, rejetées,...) et les délais sont maîtrisés.

* Le sondage de tout personnel de la banque quant à la qualité des documents internes mises à leur disposition (circulaires et manuels de procédures).

* La conduite d'une enquête mystère pour évaluer la qualité de l'accueil téléphonique au niveau de toutes les agences.

Aussi, beaucoup d'efforts ont été déployés pour que toutes les activités de base soient déclinées en processus formalisés et pour que les manuels de procédures soient en phase avec le développement de la banque.

Au 31/12/2010, environ 80% des domaines d'activités de la banque sont totalement ou partiellement couverts par des manuels de procédures.

L'amélioration de la qualité des services bancaires est également une culture qu'il convient d'ancrer dans toute la banque. Cet axe constitue l'une des priorités de l'année 2011 qui verra la publication d'un bulletin qualité, le renforcement des actions de sensibilisation et formation à la qualité de services ; la mise à la disposition des agences des indicateurs de performance qualité et la lutte contre les grandes queues et les pannes de guichets automatiques. L'objectif consiste notamment à éliminer les pertes de temps, les erreurs et les surcoûts générés par la non-qualité.

En plus de ces actions, nous comptons mettre en place un challenge interne pour inciter l'ensemble du personnel à toujours mieux faire et à exceller dans les prestations fournies aux clients.

Les systèmes d'information

Courant l'année 2010, la Direction Infrastructure & Systèmes a mis en exploitation un ensemble de projets et a lancé d'autres dont l'achèvement est prévu pour l'année 2011.

Tous ces projets s'articulent autour de trois axes :

- La mise à niveau de l'infrastructure informatique,
- le renforcement de la sécurité des systèmes d'information,
- le déploiement de l'infrastructure appropriée à la disposition des nouvelles applications.

Tout en obéissant à la classification établie, nous présentons ci-dessous l'ensemble des projets de la direction infrastructure:

1) Mise à niveau de l'Infrastructure :

Tous ces projets ont pour vocation de maintenir l'infrastructure déployée à un niveau élevée en matière de versions et d'adopter les nouvelles technologies ayant une valeur ajoutée pour notre Système d'Information, et ce dans le but d'éviter l'obsolescence de nos systèmes et tirer profit de la richesse des nouveautés technologiques.

2) Renforcement de la sécurité des S.I. :

La majorité de ces projets sont initiés par les différentes recommandations des auditeurs de sécurité informatique, tout en profitant de l'expertise de l'ARAB BANK pour atteindre les plus hautes exigences en matière de sécurité des TI.

3) Infrastructure pour les nouvelles applications :

Il s'agit de la mise à la disposition des applications « business » l'infrastructure convenue pour la mise en production: serveurs, base des données, stockage, réseau de communications, etc...

Le développement de ces infrastructures devrait contribuer à l'amélioration du niveau de communication entre les différents services d'une part, et entre les différents logiciels d'autre part.

Moyens de communication innovants

Au cours de l'année 2010, l'ATB a poursuivi sa politique de développement de produits et services ciblés et a mené des actions de communication permanentes en continuité des années précédentes pour promouvoir ses produits et services, fidéliser sa clientèle, en utilisant les médias ; TV et radio en tant que canaux de communication, asseoir son image de marque et renforcer sa notoriété.

La campagne lancée par l'ATB s'est différenciée du secteur en se basant sur des moyens de communications spécifiques et judicieusement choisis.

Le concours ATB Challenge

Pour la cinquième année consécutive, l'Arab Tunisian Bank a organisé le concours ATB Challenge, réitérant ainsi son engagement aux côtés de jeunes créateurs de projets innovants dans les domaines de l'art et la culture, les sciences et technologies, et le Management technologique et initiative entrepreneuriale.

Concours « Epargne El Khir »

L'ATB a clôturé l'année 2010 par le lancement du concours annuel et habituel d'Epargne el Khir pour promouvoir les souscriptions aux produits d'épargne, contribuant ainsi à la politique économique de la Tunisie qui encourage toute forme d'épargne et en développant pour la banque des ressources plus stables et moins coûteuses tout en respectant les directives stratégiques de la banque.

Concours « Carte Lella »

L'ATB a organisé la 7ème édition du jeu carte Lella durant le 4ème trimestre de l'année 2010, un concours ouvert aux détentrices de la carte bancaire Lella leur permettant de bénéficier de plusieurs cadeaux.

L'ATB, partenaire officiel du championnat national Run&Tuning 2010

La banque a participé à l'organisation de la 3e manche du championnat national Run&Tuning 2010 organisée le jour de la fête de la République, pour soutenir le sport tunisien notamment celui des jeunes.

Patrimoine : Le Jeune homme de Byrsa

C'est à un vrai travail d'investigation scientifique que se sont livrés les Ateliers Daynes à Paris, pour rendre son visage supposé au squelette d'un jeune homme en parfait état de conservation, découvert par Jean-Paul Morel sur le site même du Musée de Carthage en 1994.

Une expérience troublante et inédite que cette dermoplastie, fruit de la collaboration exceptionnelle entre l'IFC, l'Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel (AMVPPC), l'Institut National du Patrimoine (INP), l'Arab Tunisian Bank (ATB) et l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU), sous l'impulsion de l'International Council Of Museum (ICOM) Tunisie.

Salon de la Création et du développement technologique

L'objectif de cet évènement, en matière de création et de développement technologique des entreprises, est de contribuer à promouvoir la création d'entreprises, susciter les vocations et revaloriser le statut d'entrepreneurs

Monétique & Télématique

L'ATB a pu conserver durant l'année 2010 sa clientèle et la développer et ce en fournissant des services bancaires électroniques et services de la bancassurance. Ces actions font partie de la stratégie de développement des produits et services de la banque en général, lesquels ont obtenu les résultats suivants :

Les produits e-channel :

- Le nombre de clients abonnés à ATBNET a progressé de 66%
- Le nombre de clients abonnés à MOBILINK a progressé de 45%

Les produits de la Monétique

L'activité émission :

- Globalement, en terme d'émission de cartes , entre 2009 et 2010 nous avons progressé de 25% contre 14% pour l'ensemble du secteur ;
- Nous sommes un acteur majeur dans cette activité puisque nous occupons la 2ème place en terme d'émission de cartes VISA et la 3ème pour celles MASTERCARD ;

L'activité acquisition :

- Les commerçants : Nous sommes la 4ème banque en terme de mouvements générés par les commerçants avec une évolution de 34% contre 24% pour le secteur ; et la 3ème en terme de nombre de transactions ;
- Les GAB : nous sommes à la 6ème place pour ce qui concerne les mouvements GAB (alors que nous étions les 10ème une année auparavant). Bien que le taux de progression d'installation de GAB durant 2010 a été plus important pour le secteur que nous, 18% contre 8% , notre position de leader en terme de disponibilité de notre parc nous a permis , d'attirer plus de clients vers nos GAB .Ainsi notre taux de progression aussi bien en nombre qu'en mouvements a été de loin supérieur à celui de la concurrence .

Les produits de la bancassurance

- Le nombre de contrats traités a progressé de 4% .

"Compliance"

L'activité « Compliance » a été marquée, durant l'année 2010 par la mise en œuvre de la conformité aux dispositions légales prévues par la loi organique 2004-63 relative à la protection des données à caractère personnel.

Cette activité a été concrétisée par le dépôt, dans les délais impartis, de diverses déclarations à l'Instance Nationale de Protection des Données à Caractère personnel, action ; couronnée par une acceptation et garantissant ainsi à la clientèle la légalité et la sécurité du traitement de leurs données personnelles.

Fidèle à ses traditions, l'Arab Tunisian Bank ; à travers son Département de Compliance, a œuvré au sein de l'APTBEF à assister certaines banques consœurs pour régulariser leurs dossiers.

Dans le cadre de la gestion des risques de non-conformité, la fonction compliance a consolidé ses « Outils de Monitoring » visant la généralisation de l'approche développée au niveau de toutes les lignes de métiers et servant de programme de contrôles effectués auprès de certaines agences et des services centraux.

Par ailleurs , le département Compliance a continué à développer son dispositif lié à l'identification et au contrôle des principales sources de risques, la gestion des risques inhérents aux nouveaux produits et services ainsi que la maîtrise du risque de blanchiment qui demeure l'une des priorités de la fonction Compliance .

Les contrôles effectués sur le terrain, ont visé l'appréciation de la qualité de la conformité au niveau des services opérationnels et l'information de la haute direction.

Le Département de la Conformité a assuré une veille réglementaire et a veillé à la stricte considération des lois, règlements, normes bancaires, usages professionnels et déontologique, des procédures internes et des politiques générales de la banque.

Tout au long de l'année 2010, la fonction « Compliance » a continué ses actions de formation et de sensibilisation à la conformité et ceci par l'organisation de séminaires conçus et réalisés dans un objectif de mise à niveau des équipes opérationnelles et la diffusion d'une culture conformité.

Dans cet esprit, des experts de l'Arab Bank PLC ont contribué par leur savoir-faire et leur compétence, à animer des actions de formation en intra, et qui ont permis la revue des typologies et nouvelles formes de blanchiment de capitaux, illustrées par des cas pratiques et concrets. Durant ces actions de formation de qualité, des banques confrères ont été associées à ces travaux avec l'assistance de l'Association Professionnelle des Banques et des Établissements Financiers et ce dans le cadre de la consolidation des relations de partenariat et d'échange d'expériences ; actions constamment soutenues et encouragées par la Direction Générale et le Groupe Arab Bank plc.

En perspective de l'année 2011, et outre ses missions classiques, la Direction de la Conformité vise à élargir son champ d'action par la conceptualisation de certains outils et /ou procédures ; favorisant la transparence, la bonne gouvernance et l'incarnation des principes de la « Banque Citoyenne ».

La Gestion des Risques

Une organisation efficiente pour une bonne sélection des risques

Depuis plusieurs années et avec la mise en œuvre de la réglementation n° 19/2006 du 28 novembre 2006 sur le contrôle interne, l'ATB a adopté une approche rigoureuse et cohérente en matière de gestion des risques de crédit, de taux, de change, de liquidité et ce en conformité avec l'Arab Bank dont elle bénéficie du partage des compétences en particuliers dans la gestion des risques.

La politique suivie s'appuie sur un ensemble de procédures internes clairement définies et une surveillance continue exercée par la direction générale et le conseil d'administration pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles prudentielles et procédures internes.

L'année 2010 a été marquée par une approche managériale prudente et rigoureuse à l'égard de la gestion des risques de crédit, des progrès ont été enregistrés dans le domaine du recouvrement par la mise en place, au sein de la Direction Centrale du Retail de l'unité de recouvrement des impayés des particuliers. Une nouvelle procédure de recouvrement des impayés financiers des

-la gestion du risque de taux et la mesure de la sensibilité de la banque face à une évolution défavorable des taux.

particuliers a été instaurée au niveau de toutes les agences, laquelle a été complétée par une nouvelle procédure de recouvrement des impayés financiers commerciaux des entreprises. Toutes ces procédures ont été élaborées grâce à un développement informatique interne et ont été complétées par la création du call center, lequel se traduit par une activité téléphonique intense et ciblée dédiée au recouvrement.

Le contrôle des risques associés au taux, au change, et à la liquidité est assuré par la Direction Centrale du Contrôle financier et couvre:

-le suivi quotidien des positions de change dans les différentes devises.

-le suivi quotidien du respect des limites et surveillance du risque qui se voit appliquer une exigence minimale de fonds propres (20% pour toutes devises confondues).

-la gestion centralisée quotidienne de la liquidité.

-le respect de la réglementation qui prévoit que les liquidités à vue à moins d'un mois doivent excéder les exigibilités à vue à moins d'un mois.

Un reporting est présenté au comité ALCO qui se réunit tous les mois et décide des mesures à prendre, en termes de risque de liquidité, de change et de taux.

La maîtrise des risques à l'ATB repose, en grande partie sur une organisation fondée sur la complémentarité des métiers. Ces dispositifs mis en place ont permis à l'ATB de

faire face à la couverture de ses risques comme le montre les indicateurs prudentiels ci-après:

Ratios	2008	2009	2010
CDL (Bilan+H.Bilan) / Total engagement	9,35%	8,68%	7,93%
Provisions et Agios réservés /CDL (Bilan+H.Bilan)	70,84%	73,5%	71%
Ratio de couverture des risques encourus (Ratio Cooke)	10,84%	14,29%	14,07%
Ratio de Liquidité	186,27%	185,68%	118,69%
ROE	16,16%	17,67%	18,5%
ROA	1,27%	1,31%	1,36%

Les Ressources et les Emplois

Evolution des ressources clientèle

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2010, une baisse de 4,62% et se sont établies à 2.893,5 MD contre 3.033,6 MD, une année auparavant conférant ainsi à l'A.T.B, 7,31% de part de marché au 31/12/2010.

En revanche, le solde moyen des dépôts de la clientèle est passé de 2.641 millions de dinars en 2009 à 2.998 millions de dinars en 2010, soit en progression de 13,52%.

Les dépôts à terme ont connu une baisse de 29,3%, d'un montant de 457,2 MD pour s'établir à 1.101,325 MD contre 1.558,5 MD au 31/12/2009, avec une part de marché de 7,50%.

Les dépôts d'épargne ont connu une évolution positive de 18,65%, supérieure à celle observée dans le système bancaire (10,14%) et leur part de marché s'est améliorée de 0,35 point comparativement à fin décembre 2009. Cette progression a été le fruit de l'augmentation des ressources de la clientèle des particuliers suite à l'extension du réseau de la banque conjuguée aux actions de marketing ciblées.

Concernant **les dépôts à vue**, ils ont connu une augmentation de 13,96 % pour atteindre 1.096,1 MD à fin décembre 2010.

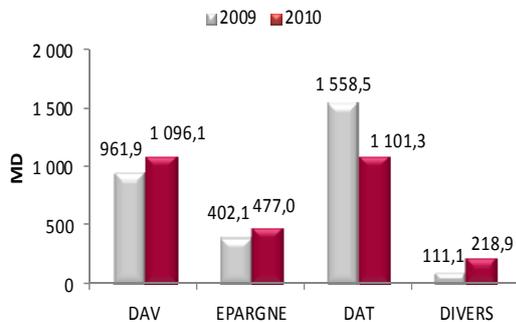
L'évolution de la part de marché de l'A.T.B par nature de ressources se présente comme suit :

Evolution des encours des dépôts de la clientèle

ATB-Système bancaire (20 banques)

	Taux d'évolution	Taux d'évolution	Part de marché ATB		
	Du système	ATB	Dec 2010	Dec 2009	Var Dec 2010/ 2009
DAV	15,44%	13,96%	9,00%	9,12%	-0,12 point
Epargne	10,14%	18,65%	4,91%	4,56%	0,35 point
DAT	10,63%	-29,43%	7,50%	11,75%	-4,25 point

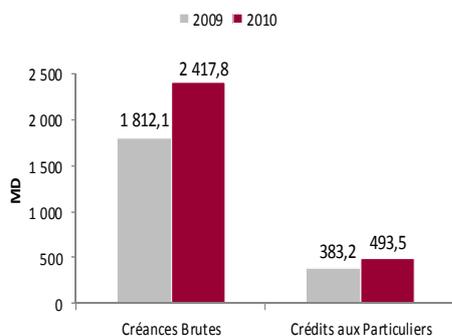
L'évolution des encours des dépôts de la clientèle est illustrée dans le graphique ci-après:



Les crédits bruts à la clientèle :

Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2010 à 2.417,8 millions de dinars contre 1.812,2 au terme de l'exercice 2009, soit une hausse de 33,42% ce qui a porté la part de marché à 6,25% de l'ensemble des crédits du secteur bancaire Tunisien.

Le solde moyen des créances à la clientèle s'est quant à lui élevé à 1.785 millions de dinars en 2010 contre 1.417 en 2009, soit en augmentation de 25,97%.



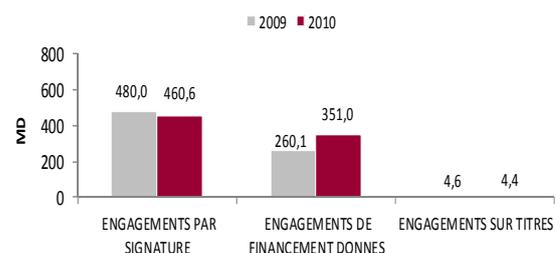
En hausse de 28,78 %, les crédits aux particuliers ont connu une progression appréciable et se sont élevés à 493,5 MD contre 383,2MD à fin décembre 2009.

Cette augmentation est tirée principalement par la croissance du volume des crédits immobiliers de 47,22%, dont la part a été consolidée pour atteindre 65% contre 57% en 2009.

Crédits P&P	2009	2010	%
Consommation	74,099	70,318	-5,10
Voiture	46,992	45,909	-2,30
Immobilier	218,326	321,419	+47,22
Crédits Invest professionnel	27,126	19,350	-28,67
Autres	16,697	36,543	+118,86

Les engagements par signature :

Les engagements par signature ont enregistré une hausse de 9,58% par rapport à fin décembre 2010 pour s'inscrire à 816 MD.

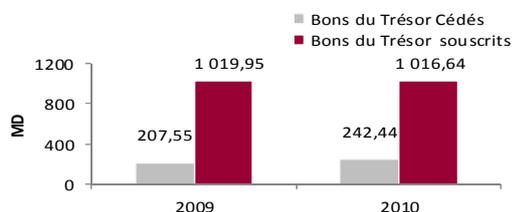


Le Portefeuille Titres

Portefeuille Titre commercial

Les Bons du Trésor souscrits par l'A.T.B ont atteint 1.016,6 MD au 31 décembre 2010, contre 1.019,9 MD à fin 2009, en légère baisse de 0,32%.

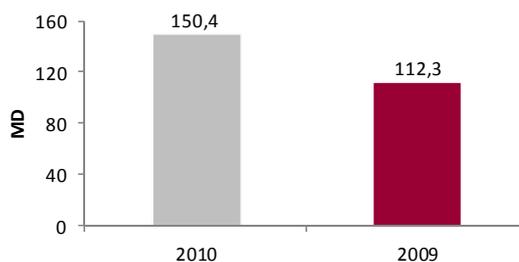
En revanche, les bons du trésor cédés à la clientèle ont enregistré une hausse de 16,82% et se sont inscrits à 242,4 MD contre 207,5 MD au 31 décembre 2009.



Portefeuille Titre Participation & Investissement

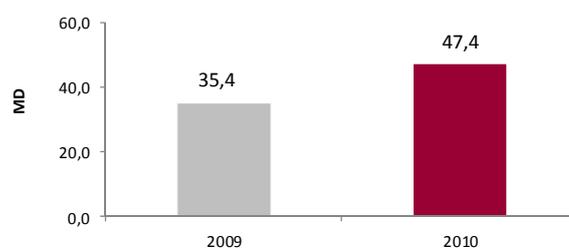
> Les Participations

Le volume des participations net de provisions et agios réservés s'est élevé à 150,4 MD au 31/12/2010 contre 112,3 MD à fin 2009, en hausse de 33,93%.



> **Les Investissements**

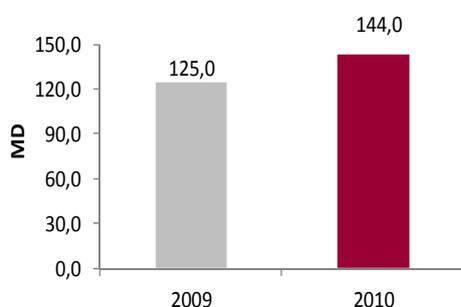
L'encours des investissements s'est inscrit en progression de 34,06 % pour s'établir à 47,39 MD contre 35,35 MD à fin décembre 2009.



Les Résultats

Le Produit Net Bancaire

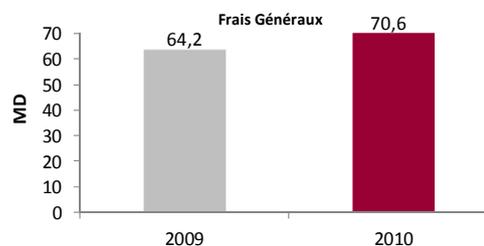
Le Produit Net Bancaire s'est inscrit en hausse de 15,18% par rapport à l'exercice 2009 pour atteindre 144,0 MD contre 125,0 MD à fin décembre 2009. Cette évolution a été principalement marquée par l'accroissement positif de l'activité de la banque.



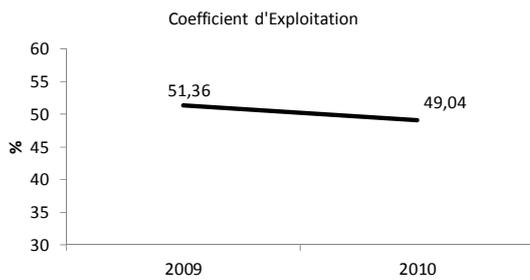
L'évolution des composantes du PNB fait ressortir une marge d'intérêt, enregistrant une progression de 12,34%, une marge sur commissions en hausse de 29,70%.

Les Frais Généraux

Les frais généraux ont augmenté de +10% pour atteindre 70,6 MD contre 64,20 MD à fin décembre 2009. Cette évolution s'explique principalement par la poursuite du plan de développement du réseau.

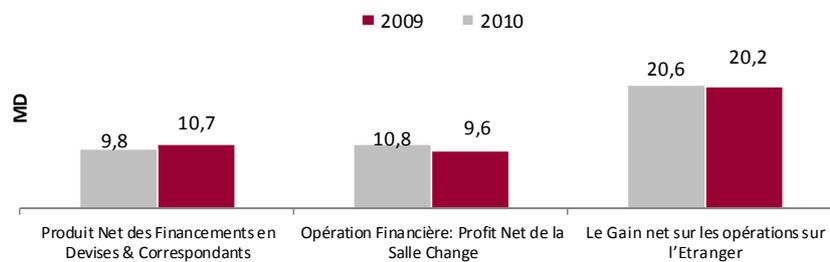


Le coefficient d'exploitation s'est apprécié de 2,32 points, pour s'inscrire à 49,04% en 2010 contre 51,36% en 2009.



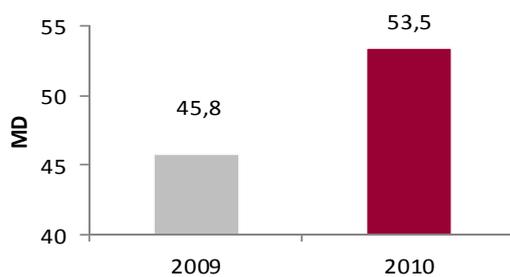
Les Opérations sur l'Etranger

Le Gain net sur les opérations sur l'Etranger a enregistré une légère hausse de 1,98% par rapport à l'exercice précédent.



Le Bénéfice Net

Le Bénéfice Net de l'exercice a atteint 53,5 MD au 31/12/2010 contre 45,8 MD au 31-12-2009, en progression de 16,79 %.



Les Principaux Ratios

	2009	2010	
Le Ratio de Structure			
Crédits Nets / Dépôts	54,83%	77,84%	
Les Ratios de Rentabilité			
Résultat Net / PNB	36,65%	37,16%	
ROE	17,67%	18,50%	
ROA	1,31%	1,36%	
Le Ratio de Liquidité			
	185,68%	118,69%	
Le Ratio de Solvabilité			
	14,29%	14,07%	
Ratios Boursiers	Cours de l'action	8,08	7,98
	Bénéfices (En dinars)	45.815.334	53.509.348
	Nbrs d'Actions	80.000.000	100.000.000
	Bénéfices / Actions (En Dinars)	0,573	0,535
	Dividendes par Action (En Dinars)	0,200	0,200
	Earning per Share (Cours Action /Bénéfice par Action)	14,10	14,9
	Dividendes Yield (Dividendes par Action /Cours Action)	2,47%	2,51%

Le Suivi des Réalisations

L'Arab Tunisian Bank a poursuivi sa dynamique de développement en 2010 conformément à son plan stratégique et ce malgré une concurrence vive et une situation économique tendue. Ce plan stratégique s'articule autour des axes suivants:

- La conquête de parts de marché pour conforter ses positions notamment pour le secteur des particuliers,
- L'optimisation des efforts de fidélisation,
- L'innovation par la création de nouveaux produits et services financiers,
- Le développement du réseau,
- La rationalisation des coûts et de la maîtrise des risques.

Ainsi, la mobilisation des ressources a permis à l'ATB en 2010 d'enregistrer des résultats en forte croissance conformément aux objectifs.

- ➔ Le volume des créances nettes a atteint 100,07% des objectifs retenus par l'Arab Tunisian Bank pour l'année 2010.
- ➔ Le volume du portefeuille titres d'investissement a réalisé un taux de 117,7% des objectifs fixés pour 2010.
- ➔ En matière de collecte des ressources, l'encours des dépôts s'est établi à 2.893,5 MD contre des objectifs de 3.328,4 MD, soit un taux de réalisation de 86,93%. C'est un choix stratégique pour la banque qui a décidé d'éviter de recourir aux dépôts coûteux dans la perspective de maîtriser leur coût.
- ➔ Le PNB s'est établi à 144 MD à fin 2010 contre un objectif de 148,9 MD, soit un taux de réalisation de 96,71%.
- ➔ Une Maitrise des frais généraux:
 - ❖ Les frais de personnel ont enregistré un taux de réalisation de 102,13% des objectifs.

- ❖ Les charges générales d'exploitation ont dépassé le montant budgétisé pour réaliser un taux de 107,7% suite à l'extension du réseau et la poursuite des projets de développement informatique.
 - ❖ Les frais généraux ont légèrement dépassé le montant budgétisé pour afficher un taux de réalisation de 103,08%.
 - ❖ Le Coefficient d'exploitation s'est établi à 49,04% en 2010 contre un taux prévisionnel de 46,02%. Cette hausse résulte principalement du fait que l'ATB n'a réalisé que 96,71% de ses prévisions en matière de PNB et à l'augmentation des frais généraux qui ont dépassé le montant budgétisé pour afficher 103,08% des prévisions de 2010.
- ➔ L'ATB a affiché un résultat Net de 53,5 MD à fin 2010 enregistrant ainsi un taux de réalisation des objectifs de 92,52%.

Le projet des résolutions à adopter par l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2010, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'approbation des dits rapports.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'approbation des états Financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation des résultats de l'exercice 2010 comme suit :

* BENEFICE DE L'EXERCICE	53 509 348,511
* REPORT A NOUVEAU	13 330,368
* RESERVES DIPONIBLES	28 060 000,000
BENEFICE A REPARTIR	81 582 678,879
*RESERVE LEGALE (5%)	2 000 000,000
*RESERVE POUR REINV,EXO	43 564 915,000
*FONDS POUR RISQUES GENERAUX	20 000 000,000
*DIVIDENDE A DISTRIBUER	16 000 000,000
Total	81 564 915,000
*REPORT A NOUVEAU	17 763,879

La date de mise en paiement des dividendes a été fixée à compter du 20 juin 2011.

Quatrième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions et opérations effectuées dans la cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205

et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme sa décision datée du 24/06/2006 d'allouer au titre de Jetons de présence, pour chaque administrateur et conseiller, un montant brut de 31 250,000 DT correspondant à un montant net d'impôt de 25 000,000 DT pour l'exercice clos au 31-12-2010.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

Septième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire l'approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31-12-2010 tels qu'ils ont été présentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal de l'Arab Tunisian Bank ou son mandataire, tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités de publications légales ou autres.

Bilan après répartition des bénéfices

Bilan après répartition des bénéfices

	2010/12/31	2009/12/31
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	108 114	49 445
Créances sur les établissements bancaires et financiers	560 868	1 026 084
Créances sur la clientèle	2 252 413	1 663 367
Portefeuille-titres commercial	801 636	844 265
Portefeuille d'investissement	197 748	147 615
Valeurs immobilisées	60 188	57 844
Autres actifs	35 111	36 250
TOTAL ACTIF	4 016 078	3 824 870
PASSIF		
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	524 377	306 372
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 893 491	3 033 558
Emprunts et ressources spéciales	158 232	154 163
Autres passifs	41 583	37 391
TOTAL PASSIF	3 617 683	3 531 484
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	80 000
Réserves	298 378	213 373
Résultats reportés	17	13
TOTAL CAPITAUX PROPRES	398 395	293 386
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 016 078	3 824 870

Les rapports des commissaires aux comptes & Les états financiers

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tunis - Tunisie
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31-12-2010

MAI 2011

SOMMAIRE

	PAGE
I. RAPPORT GENERAL	2
II. RAPPORT SPECIAL	5
III. ETATS FINANCIERS	9

I – RAPPORT GENERAL

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tunis - Tunisie
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 mai 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 414 395 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 53 509 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de l'information à travers la piste d'audit.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mai 2011

Les commissaires aux comptes



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI

II - RAPPORT SPECIAL

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tunis - Tunisie
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'ATB a conclu en 2010 avec l'Arab Financial Consultants (AFC), dans laquelle elle détient 30% du capital, une convention d'assistance en vertu de laquelle l'AFC est chargée d'accomplir toutes les démarches et formalités requises pour réunir toutes les conditions légales et réglementaires en vue de procéder à l'augmentation de capital réalisée par l'ATB en 2010. La convention prévoit une rémunération au titre de ces services de 20 KDT hors TVA.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010:

- Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%) et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 27.05.2010, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2010 à 102 633 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2010 s'élève à 1 507 KDT.

- Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2010 à 19 550 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2010 s'élève à 1 689 KDT.

- Arab Tunisian Invest (ATI SICAF)

En vertu de la convention conclue entre l'ATB et ATI SICAF, la banque affecte son personnel salarié au profit de la dite société. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice correspond aux salaires payés qui s'élèvent à 14 KDT.

- SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	6.86%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an.
FCP IRADETT 50	7.49%	
FCP IRADETT 100	10.35%	
FCP IRADETT CEA	23.84%	
FCP SALAMETT CAP	0.38%	
FCP SALAMETT PLUS	0.60%	
ARABIA SICAV	22.27%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% de la valeur liquidative de l'action.
SANADETT SICAV	0.04%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT.
AXIS TRESORERIE SICAV	0.61%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	0.31%	

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et avantages accordés au directeur général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
 - Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels.
2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	Direction Générale		Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et Conseillers	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	864 208	57 779	31 250	-	375 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	864 208	57 779	31 250	-	375 000	-

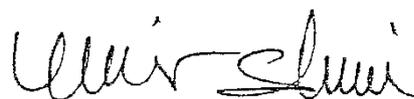
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 mai 2011

Les commissaires aux comptes



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI

ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2010

Pages

• Bilan	10
• Etat des engagements hors bilan	11
• Etat de résultat	12
• Etat des flux de trésorerie	13
• Notes aux états financiers	14

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2010

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	108 114	49 445
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	560 868	1 026 084
Créances sur la clientèle	3	2 252 413	1 663 367
Portefeuille-titres commercial	4	801 636	844 265
Portefeuille d'investissement	5	197 748	147 615
Valeurs immobilisées	6	60 188	57 844
Autres actifs	7	35 111	36 250
TOTAL ACTIF		4 016 078	3 824 870
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	524 377	306 372
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 893 491	3 033 558
Emprunts et ressources spéciales	10	158 232	154 163
Autres passifs	11	25 583	21 391
TOTAL PASSIF		3 601 683	3 515 484
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	80 000
Réserves		260 873	183 560
Résultats reportés		13	11
Résultat de l'exercice		53 509	45 815
TOTAL CAPITAUX PROPRES		414 395	309 386
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 016 078	3 824 870

Etat des engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2010

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2010	31.12.2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	230 637	199 755
Crédits documentaires	230 010	280 222
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	460 647	479 977
 <u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	351 029	260 108
Engagements sur titres	4 368	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	355 397	264 722
 <u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	632 486	528 491

Etat de résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	134 163	119 106
Commissions (en produits)	16	32 780	25 669
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	68 564	64 469
Revenus du portefeuille d'investissement	18	8 739	5 617
Total produits d'exploitation bancaire		244 246	214 861
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	94 034	84 661
Commissions encourues		6 214	5 186
Total charges d'exploitation bancaire		100 248	89 847
PRODUIT NET BANCAIRE		143 998	125 014
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(18 186)	-11 113
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	-698	(1 656)
Autres produits d'exploitation		106	102
Frais de Personnel		(36 506)	(32 971)
Charges générales d'exploitation		(24 042)	(20 869)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 076)	(10 362)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 596	48 145
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		875	-177
Impôt sur les bénéfices		-1 962	(2 153)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 509	45 815
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		53 509	45 815
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		53 509	45 815

Etat des flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		370 270	264 862
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(212 119)	(149 259)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		30 399	47 221
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(622 072)	(152 803)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(134 827)	506 151
Titres de placement		32 228	(359 151)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(33 487)	(35 663)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(27 733)	(40 477)
Impôt sur les sociétés		(392)	(7 452)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(597 733)	73 429
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 964	7 097
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(47 371)	(15 707)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 546)	(10 946)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(51 953)	(19 556)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		67 500	-
Emission d'emprunts		(2 251)	47 749
Augmentation \ diminution ressources spéciales		6 314	(24 542)
Dividendes versés		(16 000)	(10 200)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		55 563	13 007
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		52	12
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(594 071)	66 892
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		676 266	609 374
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	82 195	676 266

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2010, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ces critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non encaissé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2010, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans sa circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels, la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées qui sont inclus dans le coût d'acquisition.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

5.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 108 114 KDT au 31 décembre 2010 contre 49 445 KDT au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 58 669 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Caisse	23 119	17 670
I B S Transport de fonds	32	54
Compte courant BCT	84 947	31 711
Compte courant postal	13	7
Traveller's Chèques	3	3
Total	108 114	49 445

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 560 868 KDT au 31 décembre 2010 contre 1 026 084 KDT au 31 décembre 2009 soit une diminution de 465 216 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
DAV auprès des banques	20 660	37 195
Prêts BCT	81 884	340 382
Prêts interbancaires	5 000	190 000
Prêts en devises	386 578	441 936
Prêts accordés aux établissements financiers	23 160	13 990
C.C.ste de leasing	8 750	33
Créances rattachées	551	1 272
Valeurs non imputées	34 285	1 276
Total	560 868	1 026 084

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à	Plus de 3 mois	Plus d'1 an et	Plus de	Total
DAV auprès des banques	20 660	-	-	-	20 660
Prêts BCT	60 850	21 034	-	-	81 884
Prêts interbancaires	5 000	-	-	-	5 000
Prêts en devises	340 256	46 322	-	-	386 578
Prêts accordés aux	59	23 101	-	-	23 160
C.C.ste de leasing	8 750	-	-	-	8 750
Créances rattachées	551	-	-	-	551
Valeurs non imputées	34 285	-	-	-	34 285
Total	470 411	90 457	-	-	560 868

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2010 un solde net de 2 252 413 KDT contre 1 663 367 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 589 046 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs	262 366	177 245
Portefeuille Escompte	209 289	186 104
Crédits à la clientèle non échus	1 775 135	1 265 056
Créances douteuses et litigieuses	131 914	126 806
Produits à recevoir	19 488	14 687
Produits perçus d'avance	(3 266)	(2 675)
Créances impayées	9 542	16 476
Impayés monétique	1 775	1 747
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 406 243	1 785 446
Avances sur placements à terme	9 281	12 335
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 845	2 238
Autres valeurs à imputer	53	11 901
Autres créances	334	234
Total Autres créances	11 513	26 708
Total brut des créances sur la clientèle	2 417 756	1 812 154
<u>A déduire couverture :</u>		
Agios réservés	(26 413)	(24 344)
Provisions	(138 930)	(124 443)
Total Provisions et agios	(165 343)	(148 787)
Total net des créances sur la clientèle	2 252 413	1 663 367

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	232 304	30 062	262 366
Portefeuille Escompte	208 311	978	209 289
Créances sur la clientèle non échues	1 718 127	57 008	1 775 135
Créances douteuses et litigieuses	-	131 914	131 914
Produits à recevoir	16 307	3 181	19 488
Produits perçus d'avance	(3 171)	(95)	(3 266)
Créances impayées	3 055	6 487	9 542
Impayés monétiques	-	1 775	1 775
Total engagement bilan	2 174 933	231 310	2 406 243
Engagements hors bilan	780 088	4 886	784 974
Total engagement brut	2 955 021	236 196	3 191 217
Agios réservés	(130)	(26 283)	(26 413)
Provisions	-	(138 930)	(138 930)
Total agios réservés et provisions	(130)	(165 213)	(165 343)
Total engagement net	2 954 891	70 983	3 025 874

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net des titres de placements s'élève au 31 décembre 2010 à 801 636 KDT contre 844 265 KDT au 31 décembre 2009, soit une diminution de 42 629 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Bons de Trésor	784 896	819 166
Décotes	(10 894)	(7 311)
Primes	198	548
Créances et dettes rattachées	27 436	31 862
Total	801 636	844 265

Note 5 : Portefeuille d'investissement.*5.1 Composition du portefeuille d'investissement*

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 197 748 KDT contre 147 615 KDT à fin 2009, soit une augmentation nette de 50 133 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Titres d'investissement	47 390	35 351
SICAR Fonds gérés	115 539	86 611
Titres de participations	14 260	11 204
Parts dans les entreprises liées	19 747	14 921
Participation en rétrocession	2 080	2 080
Créances rattachées	9 373	5 548
Total brut du portefeuille d'investissement	208 389	155 715
Provisions	(7 565)	(5 390)
Plus-value réservées	(3 076)	(2 710)
Total provisions et plus-value réservées	(10 641)	(8 100)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	197 748	147 615

5.2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.09	Créances rattachées 31.12.09	Total 31.12.09	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31.12.10	Créances rattachées 31.12.10	Total 31.12.10	Provision & Agios 2009	Dotation	Reprise	Provision & Agios 2010	VCN 31.12.10
Titres d'investissement	35 351	620	35 971	16 550	4 511	47 390	757	48 147	-	-	-	-	48 147
SICAR Fonds gérés	86 611	1 931	88 542	29 100	172	115 539	4 454	119 993	1 871	1 258	10	3 119	116 874
Titres de participations	11 204	-	11 204	4 153	1 097	14 260	798	15 058	846	184	2	1 028	14 030
Parts dans les entreprises liées	14 921	-	14 921	4 826	-	19 747	-	19 747	1 179	30	159	1 050	18 697
Participation en rétrocession	2 080	2 997	5 077	-	-	2 080	3 364	5 444	4 204	1 240	-	5 444	-
Total	150 167	5 548	155 715	54 629	5 780	199 016	9 373	208 389	8 100	2 712	171	10 641	197 748

5.3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 47 390 KDT au 31 décembre 2010, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nombre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	1 400	20 000
AMEN BANK SUB 2010	3 500	35 000
ATL 2007/1	500	12 500
ATL 2008/1	3 000	50 000
ATL 2009	2 400	30 000
ATL 2009/2	4 000	40 000
ATL 2009/3	2 400	30 000
ATL 2010	5 000	50 000
ATL 2010/2	2 250	22 500
BH 2009	3 000	30 000
BTE 2010	4 300	43 000
CIL 2004/1	200	10 000
CIL 2005/1	200	5 000
CIL 2007/1	600	10 000
CIL 2007/2	300	5 000
CIL 2008/1	1 200	20 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	400	500
CIL 2010/2	1 500	15 000
FCC BIAT 1	4 140	5 000
FCC BIAT 2	5 500	5 500
TUNISIE LEASING	600	10 000
Total	47 390	-

5.4 SICAR Fonds gérés

Les fonds placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 115 539 KDT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total Fonds gérés au 31.12.2010	Provisions
Fonds ATD SICAR	102 663	4 159	106 822	1 862
Fonds CHALLENGE SICAR	9 140	191	9 331	547
Fonds STB SICAR	636	61	697	639
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	1 000	25	1 025	71
Fonds SENED SICAR	1 250	18	1 268	-
Fonds SODINO SICAR	850	0	850	-
Total	115 539	4 454	119 993	3 119

5.5 Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 14 260 KDT au 31 décembre 2010. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2010
STICODEVAM	16	7 403	3,33%	-	-
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
SPPI SICAR	75	25 000	3,29%	-	-
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-	-
COTUNACE	100	1 500	0,75%	-	3
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56%	-	28
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	46	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	7	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86%	-	24
TUNIS-RE	296	110 574	0,60%	-	65
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	44	-
S T G E	84	840	15,00%	84	-
I B S	400	80 000	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-

CMT	300	30 000	3,00%	300	-
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
Banque Nationale Agricole	0	0	-	-	11
STPI	500	5 000	12,50%	99	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	-	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 000	100 000	10,00%	-	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	64	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 500	1 500	29,85%	196	-
FINAOSICAV	250	2 500	-	-	10
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56%	20	-
FCPR INTECH	1 000	2 000	4,00%	-	-
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	-	-
SMART EQUITY	500	407	-	-	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	-	-	-
Visa INC	470	9 580	-	-	5
FCPR "ALTER MED"	1 076	1 500	11,09%	-	-
Total	14 260			1 028	146

5.6 Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 19 747 KDT au 31 décembre 2010. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2010
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	2 416	21 940	22,27%	758	17
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	108
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	277

ATL	11 659	5 544 733	32,62%	-	944
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 060	25,50%	43	-
SANADET SICAV	90	900	0,04%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,61%	-	8
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	0,31%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	2
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	240	-
IRADET 20	70	7 000	6,86%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	7,49%	-	2
IRADETT100	70	7 000	10,35%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	23,84%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,38%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,60%	-	3
Total	19 747			1 050	1 415

5.7 Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 2 080 KDT au 31 décembre 2010. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions	Plus-value réservée
SHTS	663	66 250	1 388	662	1 388
SMALT INVESTMENT	100	1 000	171	100	171
PRIMAVERA	395	3 945	926	395	926
BIFECTA	250	25 000	415	250	415
STE EX TOURISTIQUE	87	875	121	88	121
HAMMAMET MARINE	200	2 000	71	257	13
FLAMINGO BEACH	135	13 500	116	234	17
PARC CARTHAGE	250	25 000	157	382	25
Total	2 080	137 570	3 364	2 368	3 076

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2010 à 60 188 KDT contre 57 844 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 2 344 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.09	Acquisition	Cession	VB au 31.12.10	Amortissements cumulés	Annulation des amortissements	V Nette au 31.12.10
Terrains	3 215	1	-	3 216	-	-	3 216
Immeubles	22 261	496	1 440	21 317	8 042	314	13 589
Matériels et Mobilier	5 134	294	120	5 308	3 365	114	2 057
Matériels informatiques	20 661	2 970	380	23 251	16 351	350	7 250
Matériels roulants	4 824	806	66	5 564	3 401	44	2 207
Autres Immobilisations	47 734	8 177	190	55 721	24 028	176	31 869
Total	103 829	12 744	2 196	114 377	55 187	998	60 188

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 35 111 KDT contre 36 250 KDT au 31 décembre 2009, soit une diminution de 1 139 KDT. Ce solde est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Crédits & Avances aux Personnels	14 967	14 968
Impôts Actif	4 838	4 990
Stocks Imprimés & Fournitures	511	693
Charges à répartir (Note 7.1)	877	1 685
Comptes d'attente	16 528	16 338
Crédits pris en charge par l'Etat	405	405
Provisions sur autres actifs	(3 015)	(2 829)
Total	35 111	36 250

7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 877 KDT au 31 décembre 2010 contre un montant de 1 685 KDT à fin 2009 soit une diminution de 808 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2009	Frais engagés en 2010	VB Déc. 2010	Résorptions cumulées Déc-09	Résorption exercice 2010	Résorptions cumulées Déc-10	V.Netto Déc 2010
Frais de publicité	8 975	-	8 975	7 938	766	8 704	270
Autres charges à répartir	895	31	926	246	73	319	607
Total	9 870	31	9 901	8 184	839	9 023	877

5.2 PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 306 372 KDT au 31 décembre 2009 à 524 377 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	10 674	11 033
Emprunts	489 287	262 833
Dettes rattachées	222	524
Autres dépôts à affecter	24 194	31 982
Total	524 377	306 372

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	10 674	-	-	-	10 674
Emprunts	470 165	19 122	-	-	489 287
Dettes rattachées	149	73	-	-	222
Autres dépôts à affecter	24 194	-	-	-	24 194
Total	505 182	19 195	-	-	524 377

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 893 491 KDT au 31 décembre 2010 contre 3 033 558 KDT au 31 décembre 2009. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	1 096 122	961 865
Dépôts à Terme	1 101 325	1 558 511
Comptes d'épargne	477 052	402 076
Autres sommes dues à la clientèle	204 862	91 358
Dettes rattachées	14 130	19 748
Total	2 893 491	3 033 558

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 096 122	-	-	-	1 096 122
Dépôts à Terme	446 117	453 026	202 182	-	1 101 325
Comptes d'épargne	477 052	-	-	-	477 052
Autres sommes dues à la clientèle	204 862	-	-	-	204 862
Dettes rattachées	1 815	6 876	5 439	-	14 130
Total	2 225 968	459 902	207 621	-	2 893 491

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 158 232 KDT au 31 décembre 2010 contre 154 163 KDT au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 4 069 KDT. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Emprunt obligataire	93 246	95 498
Lignes de crédit extérieures	59 292	53 192
Dotations FONAPRA	1 656	1 442
Dotations FOPRODI	200	200
Intérêts courus	3 838	3 831
Total	158 232	154 163

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 25 583 KDT contre 21 391 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 4 192 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2010	31.12.2009
Frais liés au Personnel	8 793	7 313
Divers frais à payer	6 420	5 734
Impôts Passifs	6 900	3 821
Provisions pour risques et charges	3 159	5 285
Comptes d'attente	311	(762)
Total	25 583	21 391

5.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2010 ont atteint 414 395 KDT au 31 décembre 2010 contre 309 386 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 105 009 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	devenue spécial disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2009 avant affectation	80 000	83 511	7 958	4 219	0	85 143	2 729	0	11	45 815	309 386
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(540)								540	0
Augmentation de Capital	20 000	47 500									67 500
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2009											
- Réserve légale			41							(41)	0
- Réserve pour réinvestissement					30 893	(643)				(30 250)	0
- Réserve à régime spécial							62			(62)	0
-Dividendes										(16 000)	(16 000)
-Résultats reportés									2	(2)	0
Résultat net 31.12.2010										53 509	53 509
Solde au 31.12.2010 Avant affectation	100 000	130 471	7 999	4 219	30 893	84 500	2 791	0	13	53 509	414 395

5.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 134 163 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 119 106 KDT au cours de l'exercice 2009.

Désignation	2010	2009
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	10 843	14 496
Intérêts sur crédit CT & MLT	100 761	81 443
Intérêts sur comptes courants débiteurs	19 670	17 476
Autres intérêts et revenus assimilés	-	1 897
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 889	3 794
Total	134 163	119 106

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 32 780 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 25 669 KDT au cours de l'exercice 2009 soit une augmentation de 7 111 KDT :

Désignation	2010	2009
Commissions sur comptes et moyens de paiement	18 201	13 123
Commissions sur opérations internationales	3 386	2 868
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la	6 360	5 791
Récupérations et autres commissions	4 833	3 887
Total	32 780	25 669

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 68 564 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 64 469 KDT au cours de 2009.

Désignation	2010	2009
Produits sur Bons de Trésor	63 704	58 717
Décote sur titres de transactions	(5 973)	(4 149)
Prime sur titres de transactions	-	337
Gains sur portefeuille-titres commercial	57 731	54 905
Profit/ Perte sur opérations de change	143	757
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	11 954	12 508
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(1 264)	(3 701)
Gains sur opérations financières	10 833	9 564
Total	68 564	64 469

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 739 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 5 617 KDT au cours de l'exercice 2009 soit une augmentation de 3 122 KDT :

Désignation	2010	2009
Produits de valeurs mobilières	3 752	2 462
Produits sur participations en portage et fonds gérés	4 987	3 155
Total	8 739	5 617

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 94 034 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 84 661 KDT au cours de 2009.

Désignation	2010	2009
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	11 306	4 403
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 297	6 995
Intérêts sur dépôts à terme	52 744	54 384
Intérêts sur comptes d'épargne	11 367	9 474
Intérêts sur dépôts à vue	11 320	9 405
Total	94 034	84 661

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 18 186 KDT au cours de 2010 contre un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	2010	2009
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	32 347	37 167
Pertes sur créances	1 827	6 427
Reprises sur provisions	(15 988)	(32 481)
Total	18 186	11 113

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 698 KDT au cours de 2010 contre un montant de 1 656 KDT au cours de 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	2010	2009
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 344	2 152
Pertes sur titres	-	139
Plus-value sur cession titres de participation	(1 477)	(62)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(169)	(573)
Total	698	1 656

5.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2010 un solde de 82 195 KDT contre un solde de 676 266 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	109 493	50 637
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	499 365	933 406
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(526 663)	(307 777)
Total	82 195	676 266

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 23 : Réinvestissements exonérés :

Au 31.12.2010, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans des fonds SICAR pour un montant 39 750 KDT pour être employé sous forme de participation dans des projets ouvrant droit à exonération. Elle a bénéficié, en conséquence, de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 13 913 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés. Le dit avantage est, toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2013. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 24 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration et le directeur général. Le tableau suivant illustre la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2010	Exercice 2009
Avantages à court terme	1 270	1 164
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	1 270	1 164

Note 25 : Evénements postérieurs :

Les événements survenus au cours du mois de janvier 2011 ont causé des dégâts plus ou moins importants à un certain nombre des agences de la banque. Quelques agences ont été totalement incendiées alors que d'autres ont connu des dégâts au niveau de leur agencement et / ou équipements.

Selon les estimations de la banque, les travaux de réparation nécessiteront un coût de l'ordre de 5 876 KDT. Les dégâts subis seront couverts par le contrat d'assurance en vigueur.

Note 26: Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2010 des engagements des groupes d'affaires des administrateurs s'élève à 98 732 KDT et se détaille comme suit:

Groupe d'affaire des administrateurs	Montant
Groupe BAYAHI	74 611
Groupe BEN SEDRINE	4 756
Groupe ABBES	10 614
Groupe RIDHA ZERZERI	7 319
Groupe CHEDLY BEN AMMAR	1 432
Total	98 732

- L'encours total au 31.12.2010 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 38 887 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	14 693
CODIS	4 356
Société Arabe de Réalisations Immobilière	9
Arab Tunisian Lease	19 611
Arab Financial Consultant	218
Total	38 887

- L'encours au 31.12.2010 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts	331 114
Emprunts	(193 422)

- L'ATB a conclu en 2010 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 48% du capital dont 6.85% à travers ATI SICAF, une nouvelle convention de gestion des fonds à capital risque pour porter le montant total des fonds débloqués de 75 163 KDT à 102 663 KDT au 31.12.2010. L'ATD SICAR perçoit au titre de cette nouvelle convention les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
 - Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 22,27% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 180 dinars.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,13% du capital au 31.12.2010, dont 0,09% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de

SANADETT SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 180 dinars.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 6,86% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 7,49% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 10,35% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 23,84% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,38% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 0,6% du capital au 31/12/2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Protégé, fonds appartenant et dans laquelle cette dernière détient 0,31% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds FCP Axis Capital Protégé et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,61% du capital au 31/12/2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et mettra à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2010, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.

- L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.

Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 14 KDT au cours de 2010.

- L'ATB a conclu en 2010 avec l'Arab Financial Consultants (AFC), dans laquelle elle détient 30% du capital, une convention d'assistance selon laquelle l'AFC est chargée d'accomplir toutes les démarches et formalités requises pour réunir toutes les conditions légales et réglementaires en vue de procéder à l'augmentation de capital réalisée par l'ATB en 2010. La convention prévoit une rémunération brute au titre des services d'assistance pour un montant de 20 KDT hors TVA.

Les rapports des commissaires aux comptes & Les états financiers consolidés

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tunis - Tunisie
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31-12-2010

JUIN 2011

SOMMAIRE

	PAGE
IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2
V. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tunis - Tunisie
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 416 429 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 56 401 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

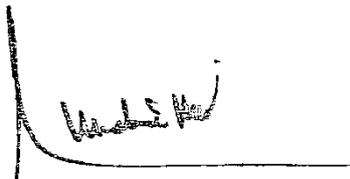
II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 10 Juin 2011

Les commissaires aux comptes



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2010

	<u>Pages</u>
- Bilan consolidé	6
- Etat des engagements hors bilan consolidé	7
- Etat de résultat consolidé	8
- Etat des flux de trésorerie consolidé	9
- Notes aux états financiers consolidés	10

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2010

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
	1	108 122	49 445
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP			
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	572 406	1 034 109
Créances sur la clientèle	3	2 253 826	1 665 316
Portefeuille-titres commercial	4	806 725	851 560
Portefeuille d'investissement	5	162 629	105 090
Titres mis en équivalence	6	51 138	58 012
Valeurs immobilisées	7	63 398	58 885
Autres actifs	8	37 660	38 873
TOTAL ACTIF		4 055 904	3 861 290
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	524 377	306 372
	10	2 891 717	3 032 887
Dépôts et avoirs de la clientèle			
Emprunts et ressources spéciales	11	194 066	177 675
Autres passifs	12	26 015	22 264
TOTAL PASSIF		3 636 175	3 539 198
13			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000	80 000
Réserves groupe		260 028	190 735
Résultats consolidé de l'exercice		56 401	49 333
TOTAL CAPITAUX PROPRES		416 429	320 068
Part des minoritaires dans les réserves		2 548	1 440
Part des minoritaires dans le résultat		753	584
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		4 055 904	3 861 290

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2010

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2010	31.12.2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	230 637	199 755
Crédits documentaires	230 010	280 222
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	460 647	479 977
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	351 029	260 108
Engagements sur titres	4 368	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	355 397	264 722
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	632 486	528 491

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	14	134 166	119 128
Commissions (en produits)	15	33 694	26 382
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	68 589	64 493
Revenus du portefeuille d'investissement	17	7 075	4 770
Total produits d'exploitation bancaire		243 524	214 773
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	94 054	84 647
Commissions encourues		4 578	4 050
Total charges d'exploitation bancaire		98 632	88 697
PRODUIT NET BANCAIRE		144 892	126 076
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</i>	19	(18 193)	(11 113)
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</i>	20	(1 006)	(1 769)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 160	4 219
Autres produits d'exploitation		106	114
Frais de Personnel		(37 119)	(33 429)
Charges générales d'exploitation		(24 485)	(21 260)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 318)	(10 547)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 037	52 291
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		875	(177)
<i>Impôt sur les bénéfices</i>		(1 758)	(2 197)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		57 154	49 917
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT DU GROUPE		57 154	49 917
<i>Part des minoritaires</i>		753	584
RESULTAT NET DU GROUPE		56 401	49 333

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		371 282	265 562
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(210 483)	(148 109)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		30 399	47 221
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(621 545)	(153 082)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(136 601)	(351 001)
Titres de placement		29 678	505 480
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(34 101)	(36 121)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(28 019)	(41 640)
Impôt sur les sociétés		(392)	(7 452)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(599 782)	80 858
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 020	6 998
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(63 410)	(38 751)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 906)	(10 971)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(69 296)	(42 724)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		67 500	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(2 251)	47 749
Augmentation \ diminution ressources spéciales		18 158	(17 732)
Dividendes versés		(15 319)	(10 342)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		68 088	19 675
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		52	12
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(600 938)	57 821
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		707 547	649 726
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	106 609	707 547

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2010

4. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2010, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

5. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,98%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	32,65%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30 ,76%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	11,89%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,27%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	4,67%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,43%
Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,58%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	16,65%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	17,48%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,99%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	28,82%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	18,94%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	58,45%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,49%

6. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2010, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

-

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;

- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

7. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée a la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes a la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

8. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

5.6 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 108 122 KDT au 31 décembre 2010 contre 49 445 KDT au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 58 677 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Caisse	23 127	17 670
I B S Transport de fonds	32	54
Compte courant BCT	84 947	31 711
Compte courant postal	13	7
Traveller's Chèques	3	3
Total	108 122	49 445

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 572 406 KDT au 31 décembre 2010 contre 1 034 109 KDT au 31 décembre 2009 soit une diminution de 461 703 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
DAV auprès des banques	21 848	36 524
Prêts BCT	81 884	340 382
Prêts interbancaire	5 000	190 000
Prêts en devises	386 578	441 936
Prêts accordés aux établissements financiers	23 160	13 990
C.C.ste de leasing	8 750	33
Autres créances	10 350	8 696
Créances rattachées	551	1 272
Valeurs non imputées	34 285	1 276
Total	572 406	1 034 109

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2010 un solde net de 2 253 826 KDT contre 1 665 316 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 588 510 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs	262 366	177 245
Portefeuille Escompte	209 289	186 104
Crédits à la clientèle non échus	1 775 135	1 265 056
Créances douteuses et litigieuses	131 914	126 806
Produits à recevoir	19 488	14 687
Produits perçus d'avance	(3 266)	(2 675)
Créances impayées	9 542	16 476
Impayés monétique	1 775	1 747
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 406 243	1 785 446
Avances sur placements à terme	9 281	12 335
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 845	2 238
Autres valeurs à imputer	53	11 901
Autres créances	1 755	2 183
Total Autres créances	12 934	28 657
Total brut des créances sur la clientèle	2 419 177	1 814 103
A déduire couverture :		
Agios réservés	(26 413)	(24 344)
Provisions	(138 938)	(124 443)
Total Provisions et agios	(165 351)	(148 787)
Total net des créances sur la clientèle	2 253 826	1 665 316

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 806 725 KDT contre 851 560 KDT à fin 2009, soit une diminution nette de 44 835 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Bons de Trésor	784 896	819 166
Décote	(10 894)	(7 311)
Primes	198	548
Titres de placement	5 089	7 295
Créances et dettes rattachées	27 436	31 862
Total	806 725	851 560

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 162 629 KDT contre 105 090 KDT à fin 2009, soit une augmentation nette de 57 539 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Titres d'investissement	47 390	35 351
SICAR Fonds gérés	12 876	11 448
Titres de participations	100 445	56 453
Participation en rétrocession	2 080	2 080
Créances rattachées	9 729	6 687
Total brut du portefeuille d'investissement	172 520	112 019
Provisions	(6 815)	(4 219)
Plus-value réservées	(3 076)	(2 710)
Total provisions et plus-value réservées	(9 891)	(6 929)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	162 629	105 090

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 51 138 KDT à la date du 31 décembre 2010 contre 58 012 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Titres A T L	16 140	12 675
Titres A T I	2 512	2 412
Titres A F C	1 131	954
Titres UNIFACTOR	1 739	812
Titres Arabia Sicav	1 679	1 543
Titres Sanadett Sicav	11 256	24 761
Titres Axis Trésorerie	502	520
Titres Axis Protège	124	112
Titres CODIS	281	263
FCP IRADETT 20	199	209
FCP IRADETT 50	209	231
FCP IRADETT 100	160	150
FCP IRADETT CEA	148	131
FCP SALAMETT PLUS	12 715	2 735
FCP SALAMETT CAP	2 343	10 504
Total Titres mis en équivalence	51 138	58 012

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2010 à 63 398 KDT contre 58 885 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 4 513 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.09	Acquisition	Cession	VB au 31.12.10	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 31.12.10
Terrains	3 215	1	-	3 216	-	-	3 216
Immeubles	22 261	496	1 440	21 317	8 042	314	13 589
Matériels et Mobilier	5 155	328	120	5 363	3 396	114	2 081
Matériels informatiques	20 778	2 950	380	23 348	16 432	350	7 266
Matériels roulants	5 008	808	66	5 750	3 492	44	2 302
Autres Immobilisations	47 738	8 173	190	55 721	24 028	176	31 869
Ecart d'acquisition	958	2 400	-	3 358	283	-	3 075
Total	105 113	15 156	2 196	118 073	55 673	998	63 398

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 37 660 KDT contre 38 873 KDT à fin 2009, soit une diminution de 1 213 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Crédits & Avances aux Personnels	14 967	14 968
Impôts Actif	5 826	4 990
Impôts différer Actif	-	963
Stocks Imprimés & Fournitures	511	693
Charges à répartir	877	1 685
Comptes d'attente	18 089	17 998
Crédits pris en charge par l'Etat	405	405
Provision sur autres actifs	(3 015)	(2 829)
Total	37 660	38 873

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 877 KDT au 31 décembre 2010 contre un montant de 1 685 KDT à fin 2009 soit une diminution de 808 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2009	Frais engagés en 2010	VB Déc. 2010	Résorptions cumulées Déc-09	Résorption exercice 2010	Résorptions cumulées Déc-10	V.Nette Déc 2010
Frais de publicité	8 975	-	8 975	7 938	766	8 704	270
Autres charges à répartir	895	31	926	246	73	319	607
Total	9 870	31	9 901	8 184	839	9 023	877

5.7 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 306 372 KDT au 31 décembre 2009 à 524 377 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	10 674	11 033
Emprunts	489 287	262 833
Dettes rattachées	222	524
Autres dépôts à affecter	24 194	31 982
Total	524 377	306 372

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 891 717 KDT au 31 décembre 2010 contre 3 032 887 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	1 094 348	961 194
Dépôts à Terme	1 101 325	1 558 511
Comptes d'épargne	477 052	402 076
Autres sommes dues à la clientèle	204 862	91 358
Dettes rattachées	14 130	19 748
Total	2 891 717	3 032 887

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 194 066 KDT au 31 décembre 2010 contre 177 675 KDT au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 16 391 KDT.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dotation FOPRODI	200	200
Dotation FONAPRA	1 656	1 442
Lignes de crédit extérieures	59 292	53 192
Emprunt obligataire	93 246	95 498
Autres ressources	35 834	23 512
Intérêts courus	3 838	3 831
Total	194 066	177 675

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 26 015 KDT contre 22 264 KDT à fin 2009, soit une augmentation de 3 751KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2010	31.12.2009
Frais liés au Personnel	8 868	7 411
Divers frais à payer	7 023	6 051
Impôts Passifs	6 654	4 279
Provisions pour risques et charges	3 159	5 285
Comptes D'attente	311	(762)
Total	26 015	22 264

5.8 CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 419 730 KDT à fin 2010 contre 322 092 KDT à fin 2009, soit une augmentation de 97 638 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2010 avant affectation	Solde au 31.12.2009 avant affectation
Capital	100 000	80 000
Réserves consolidés	260 028	190 735
Résultat consolidé	56 401	49 333
Total capitaux propres groupe	416 429	320 068
Part des minoritaires dans les réserves	2 548	1 440
Part des minoritaires dans le résultat	753	584
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	419 730	322 092

5.9 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 134 166 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 119 128 au cours de l'exercice 2009.

Désignation	2010	2009
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	10 843	14 496
Intérêts sur crédit CT & MLT	100 761	81 443
Intérêts sur comptes courants débiteurs	19 669	17 485
Autres intérêts et revenus assimilés	4	1 910
Profit / Perte vente et achat à terme devises	2 889	3 794
Total	134 166	119 128

Note 15 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 33 694 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 26 382 KDT au cours de l'exercice 2009 soit une augmentation de 7 312 KDT :

Désignation	2010	2009
Commissions sur comptes et moyens de paiement	18 201	13 123
Commissions sur opérations internationales	3 386	2 868
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	6 360	5 791
Récupérations et autres commissions	5 747	4 600
Total	33 694	26 382

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 68 589 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 64 493 KDT au cours de 2009.

Désignation	2010	2009
Produits sur Bons de Trésor	63 704	58 717
Décote sur titres de transactions	(5 973)	(4 149)
Prime sur titres de transactions	-	337
Produits sur placements	25	24
Gains sur portefeuille-titres commercial	57 756	54 929
Profit/ Perte sur opérations de change	143	757
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	11 954	12 508
Profit/ Perte sur position de change à terme	(1 264)	(3 701)
Gains sur opérations financières	10 833	9 564
Total	68 589	64 493

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 7 075 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 4 770 KDT au cours de l'exercice 2009 soit une augmentation de 2 305 KDT :

Désignation	2010	2009
Produits de valeurs mobilières	2 088	1 615
Produits sur participations en portage et fonds gérés	4 987	3 155
Total	7 075	4 770

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 94 054 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 84 647 KDT au cours de 2009.

Désignation	2010	2009
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	11 306	4 403
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 297	6 995
Intérêts sur dépôts à terme	52 759	54 384
Intérêts sur comptes d'épargne	11 367	9 474
Intérêts sur dépôts à vue	11 325	9 391
Total	94 054	84 647

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 18 193 KDT au cours de 2010 KDT contre un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	2010	2009
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	32 354	37 167
Perte sur créances	1 827	6 427
Reprises provisions	(15 988)	(32 481)
Total	18 193	11 113

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 006 KDT au cours de 2010 KDT contre un montant de 1 769 KDT au cours de 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	2010	2009
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	2 652	2 265
Perte sur titres	-	139
Plus-value sur cession titres de participation	(1 477)	(62)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(169)	(573)
Total	1 006	1 769

5.10 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2010 un solde de 106 609 KDT contre un solde de 707 547 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	2010	2009
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	109 493	50 637
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	499 365	933 406
Titres des sociétés cotées et des sicav	24 414	31 281
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(526 663)	(307 777)
Total	106 609	707 547

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 22 : Evénements postérieurs :

Les événements survenus au cours du mois de janvier 2011 ont causé des dégâts plus ou moins importants à un certain nombre des agences de la banque. Quelques agences ont été totalement incendiées alors que d'autres ont connu des dégâts au niveau de leur agencement et / ou équipements.

Selon les estimations de la banque, les travaux de réparation nécessiteront un coût de l'ordre de 5 876 KDT. Les dégâts subis seront couverts par le contrat d'assurance en vigueur.

Réseau Agences

Acenge Centrale					
Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1989	Zone Cap Bon	CHAKER JEDIDI	9 RUE HEDI NOUIRA TUNIS 1001	71.351.155	71.347.270
Zone Cap Bon					
Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1984	NABEUL	MONCEF BOUJENOUJ	137 AV HBOURGUIBA 8000	72.224.351	72.224.701
1987	HAMMAMET	NIDHAL JAOUADA	6 AV H BOURGUIBA 8050	72.282.007	72.281.881
2006	GROMBALIA	ZOUHEIR BELCAIED	AV HABIB BOURGUIBA -8030 GROMBALIA	72.213.688	72.214.177
2007	BENI KHALLED	KARIM M'KAOUER	PLACE DU 23 JANVIER 1952 – 8021 BENI KHALLED	72.374.771	72.374.774
2007	MENZEL TEMIME	HASSINE BÉCHA	27 AV MONGI SLIM – 8080 MENZEL TEMIME	72.300.202	72.300.205
2007	ZAGHOUAN	HASSEN BAHLESS	11 AV DE L'INDÉPENDANCE – 1100 ZAGHOUAN	72.680.720	72.681.349
2007	BENI KHIAR	FETHI KHEDHIRA	141 AV DE LA RÉPUBLIQUE – 8060 BENI KHIAR	72.228.168	72.228.833
2007	KELIBIA	MOHAMED LAOUITI	159 BIS AV DES MARTYRS - 8090 KÉLIBIA	72.208.494	72.208.497
Zone Nord & Nord Ouest					
Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1984	BIZERTE	KAMEL ENNOURI	RUE DU 1ER JUIN 7000	72.433.142	72.433.878
1990	BÉJA	IMED BOUTERRA	RUE CAIED JAWHAR 9000	78.455.718	78.455.114
1993	JENDOUBA	NOUREDDINE GHRIBI	ANG BELHAOUEN/CHAKER 8100	78.601.713	78.601.675
1994	METLINE	BRAHIM SELTANA	ANG HACHED / RUE NAJJAR 7034	72.446.377	72.446.288
2006	MENZEL BOURGUIBA	ADELKERIM AYADI	ANG AV DE L'INDÉPENDANCE ET RUE HABIB BOURGUIBA -7050-MENZEL BOURGUIBA	72.518.851	72.518.888
2007	LE KEF	ZOUBEIR BEN ALYA	AV MONGI SLIM – 7100 LE KEF	78.225.544	78.225.183

2009	TESTOUR	HOUCINE MAHMOUDI	AV HABIB BOURGUIBA 9060 TESTOUR	78.571.660	78.571.420
2009	BOUSALEM	MOURAD BEN YOUSSEF	99 AV DU 20 MARS 8170 BOUSSALEM	78.634.700	78.634.630
2009	SILIANA	KAMEL BOUKRIA	ANG AV HABIB BOURGUIBA ET RUE KHEREDINE PACHA – SILIANA (6100)	78.873.520	78.873.501
2010	MATEUR	JAMEL ADOUANI	PLACE TAIEB MHIRI-7030 MATEUR	72.486.606	72.486.035

Zone Tunis

Zone Tunis Nord

Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
2010	LA SOUKRA	HEND ALLOUCHE	AV DU GRAND MAGREB ARAB- ROUTE DE LA SOUKRA	70.695.366	70.695.344
2010	BORJ LOUZIR	SLIM CHARFI	46 AV MUSTAPHA MOHSEN -2073 BORJ LOUZIR ARIANA	70.698.721	70.698.793
1993	LE KRAM	HOUCINE BOUGHANMI	227 AV HABIB BOURGUIBA 2050	71.730.973	71.731.630
2007	LA GOULETTE	FÉRIEL OTHMANI	AV FRANKLIN ROOSVELT - IMMEUBLE CASINO LA GOULETTE 2060	71.736.600	71.736.112
2005	L'AOUINA	MELIK JEMAIEL	23 AV MONGI SLIM CITÉ TAIEB-2036 EL AOUINA	70.727.477	70.727.488
1995	LE LAC	FAKER AYADI	IMM BADER LES BERGES DU LAC TUNIS 1053	71.861.291	71.861.523
1993	ARIANA	KAMEL MGAIDI	ANG KHABTANI / KHAFACHA 2080	71.702.222	71.703.463
2003	CHARGUIA	KARIM JEBALI	LOT A 25 CENTRE URBAIN NORD 1003 TUNIS	71.752.087	71.750.590
2006	RAOUED	CHOKRI HAMBLY	95 AV FETHI ZOUHIR 2083 - ROUTE DE RAOUED	71.757.505	71.756.638

Zone Tunis Nord Ouest

Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1999	SAADI	NAZIHA TILOUCHE	IMM.SAADI ELMENZAH IV 1004	71.705.373	71.705.237
1983	MUTU-INTERNATIONAL	SAMIA SMAOUI	114 AV JUGURTHA MUTUELLEVILLE 1002	71.842.988	71.841.250
2001	EL MANAR	SAMI HAKIMI	2 RUE YOUSSEF ROUISSI 2092 EL MANAR	71.889.152	71.889.256
2005	ENNASR	MAHMOUD MOUMEN	AV HEDI NOUIRA ENNASER II 2037- ARIANA	70.825.544	70.825.548
1991	EL MENZAH	MONOOM BARDI	ANG IBN AFFENE/LIBERTE 1004	71.766.666	71.767.081
2007	IBN KHALDOUN	WISSEM BEN AHMED	RUE 6691 N°4 – 2062 CITÉ IBN KHALDOUN	71.921.821	71.921.004
2009	EL OMRANE	BRAHIM BEN BRIK	ANG RUE AHMED CHAWKI ET ABBES MAHMOUD EL AKKAD -1005 EL OMRANE	71.958.000	71.959.001
2002	LIBERTÉ	ASMA BRIGUI	93 AV DE LA LIBERTE 1002	71.288.022	71.289.008
1995	MONT PLAISIR	MEDHAT SELIM KILANI	RUE 8005 MONTPLAISIR 1002	71.783.198	71.782.090

Zone Tunis Centre

Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1959	EL JAZIRA	TAHAR ABDELLATIF	21 RUE AL JAZIRA 1000	71.320.567	71.327.028
2006	SIDI EL BÉCHIR	FLISS JAMILA	SIDI EL BÉCHIR - 1000 TUNIS	71.333.638	71.333.651
2005	EL MORKHADH	ABDELKADER ALLOUCHE	ANG RUE EL MORKADH ET PLACE DES CHEVEAUX 1008 TUNIS	71.340.641	71.340.799
2008	AV HABIB BOURGUIBA	MOUNA GAA	39 AV HABIB BOURGUIBA -1000 TUNIS	71.254.166	71.254.180
2008	MONTFLEURY	SABER NASRI	10 RUE SAHEL MONT-FLEURY 1008	71.490.562	71.490.770
2008	BAB SOUIKA	ADEL SMAALI	CENTRE COMMERCIDA EL BAB SOUIKA 1006 EL HALFAOUIN TUNIS	71.569.621	71.569.598
2007	IBN SINA	BADER SOUISSI	ANG RUES 10236 ET BELGACEM EL BAZMI CITÉ IBN SINA 1009 TUNIS	71.270.222	71.270.299
2008	BAB BNET	MOHAMED BEN ABDELAZIZ	42 BIS AV BAB BNET - 1006 TUNIS	71.568.130	71.568.410
2010	SAKKAJINE	KOUSSAY MESSEK	31 RUE SOUK SAKKAJINE - 1008 TUNIS	71.576.616	71.576.620

Zone Tunis Ouest

Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1986	EL MECHTEL	ADEL BATTIKH	BD OULED HAFFOUZ 1002	71.782.394	71.793.212
1990	LA MARSIA 1	HAKIM CHERIF	PLACE DU 7 NOVEMBRE 2070	71.744.209	71.744.104
2007	LA MARSIA 2	WASSIM KOUBAJI	71 RUE HADI CHAKER - 2070 LA MARSIA	71.744.242	71.744.245
1996	BARDO 1	CHOKRI HAMBALI	2 BIS BEYREM ETTOUNSI ESSAIDIA 2000	71.507.305	71.507.799
2006	BARDO 2	CHOKRI HAMBALI	140 AV 20 MARS - BARDO	71.664.434	71.664.080
2006	DEN DEN	OUDHAH BAHRI	COMPLEXE IBN KHALDOUN 2011 DEN DEN	71.606.896	71.606.639
2006	OUED ELLIL	NAJI HAD	6 AV HABIB BOURGUIBA – 2021 OUED ELLIL	71.536.150	71.536.138
2006	DOUAR HICHER	KHAMMOUSI KHALDI	RÉSIDENCE SPRIC CITÉ EL AAHD EL JADID DOUAR HICHER -2010 MANOUBA	71.622.120	71.622.966
2006	EL AGBA	NAJIB MOHSNI	KM 5 ROUTE DU KEF EL AGBA	71.938.698	71.938.650
2006	EZZOUHOUR	SAMIR CHALOUATI	57 BIS ANG AVENUE 7 NOVEMBRE ET AVENUE HRAIRIA – 2052 CITÉ EZZOUHOUR	71.529.299	71.529.205
2006	SIDI HASSINE	ABDERRAOUF RAFRAFI	RUE 42800 SIDI HASSINE ESSIJOUMI	71.935.303	71.935.290
2006	ETTADHAMEN	MAROUANE TLILI	138 AV IBN KHALDOUN CITÉ ETTADHAMEN – 2041 ARIANA	70.662.330	70.662.303
2010	INTILAKA	KHALED BOUSARSAR	ROUTE DE BIZERTE	71.661.350	71.661.205

Zone Tunis Sud					
Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1986	MÉGRINE	LOTFI BAHRI	ZI RUE DU PLASTIQUE 2033	71.433.050	71.434.855
2005	EL MEDINA EL JADIDA	RIDHA MAHJOUBI	ANG AV FAYCAL IBN ABDELAZIZ ET RUE KHALIFA DIMASSI 2063	79.354.513	79.354.482
2006	HAMMA-LIF	NABIL KRIAA	70 AV DE LA RÉPUBLIQUE HAMMAM-LIF-2050	71.294.517	71.294.559
2007	RADÈS	MOEZ BACCOUCHE	98 AV FARHAT HACHED-2044 RADES	71.447.100	71.447.150
2007	MÉGRINE JAWHARA	NAOUFEL MEKKI	RUE AHMED TLILI - 2024 MÉGRINE JAWHARA	79.417.124	79.416.979
2006	BOUMHEL	ADEL BERGUELLIL	AV DE L'ENVIRONNEMENT – 2097 BOUMHEL	71.210.631	71.210.664
2007	EZZAHRA	IMED DARRAGI	N°54 AV DE L'ENVIRONNEMENT – 2034 EZZAHRA	79.485.309	79.485.288
2007	EL YASMINET	FOUED EL IFA	ROUTE DE MORNAG - KM 7- 2013 YASMINET	71.316.939	71.316.744
2008	FOUCHANA	RIDHA BEN ALAYA	AV 7 NOVEMBRE FOUCHANA	79.320.460	79.320.302
2005	EL MOUROUJ	HABIB BEN AROUS	1 AV DES MARTYRS 2074 TUNIS	79.357.616	79.357.740
2009	BEN AROUS	WISSEM TORJEMAN	11 AV DE LA REPUBLIQUE 2013 BEN AROUS	71.388.107	71.388.709
Zone Centre					
Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1984	SOUSSE	CHOKRI ROSTOM	ANG AV MOHAMED V & RUE DE L 'HOTEL DE VILLE – SOUSSE 4000	73.225.055	73.225.056
1989	KAIROUAN	LAZHAR KHADRAOUI	ANG R THAMEUR/2 MARS 3100	77.234.264	77.231.923
1998	MONASTIR	MAHER BELKHIRIA	AV COMBATTANT SUPREME 5000	73.464.301	73.464.300
1993	CHORBENE	KAMEL HADJ SALAH	AV HABIB BOURGUIBA 5130	73.600.350	73.600.250
1993	KHEZAMA	KHALED LAADJIMI	BD ENNAKIL KHEZEMA 4051	73.244.251	73.244.241
2005	MAHDIA	ISMAIL BOUZIRI	AV 2 MARS (IMMEUBLE CHATTI)	73.690.302	73.690.308
2005	TEBOULBA	AMEUR MEJRISSI	ANG AV HABIB BOURGUIBA ET MAHBOUBA SOUSSIA	73.496.973	73.493.424
2005	MSAKEN	FETHI OUESLATI	21 AV DE LA REPUBLIQUE	73.290.071	73.290.077
2007	KALAA KOBRA	RADHOUANE DAADOUCHA	PLACE DU SOUK - AV AWLED M'HAMED -4060 KALAA EL KOBRA	73.354.700	73.354.704
2009	KASSERINE	SAHBI GADHOUMI	AV HABIB BOURGUIBA PLACE DU SOUK 1200-KASSERINE	77.472.101	77.472.701
2009	SAHLOUL	ELYES ESSAAFI	AV YASSER ARAFAT 4031 SOUSSE SAHLOUL	73.822.000	73.822.004

2009	JAMMEL	ATEF EL AYEB	17 RUE KASSAS, JAMMEL -5100	73.484.212	73.484.639
------	--------	--------------	-----------------------------	------------	------------

Zone Sfax

Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
2007	SIDI BOUZID	BADREDDINE MNASRI	ANG AV HABIB BOURGUIBA ET AVENUE FARHAT HACHED - 9100 SIDI BOUZID	76.627.390	76.627.570
1983	SFAX I	MONIA CHIBANI	49 AV HBOURGUIBA 3000	74.225.111	74.229.211
1991	SFAX II	ADEL JAOUA	AV D'AFRIQUE CITE SIOS ZITEX VILLE 3000 SFAX	74.297.369	74.297.387
1993	GREMDA	MONDHER KCHAOU	IMMEUBLE GREMDA CENTRE ROUTE GREMDA KM 6 - 3062	74.261.661	74.261.759
2006	SFAX TYNA	AMEL SELLAMI	CITÉ EL MOEZ KM 7 ROUTE DE GABES SFAX TYNA	74.686.156	74.687.462
2006	SFAX SAKIET EZZIT	FAHEM JELLOULI	ROUTE DE TUNIS KM 9 CITÉ EL ONS SAKIET EZZIT SFAX	74.861.622	74.861.602
2006	SFAX MENZEL CHAKER	SIHEM BIBI GRAJA	ROUTE DE MENZEL CHAKER KM 4 IMMEUBLE DAMMAK SFAX	74.620.057	74.620.056
2006	SFAX EL JEDIDA	SOFIENE SALLEM	N° 5 COMPLEXE JEBLI CENTER -3000 SFAX	74.404.468	74.400.144
2006	SFAX EL AIN	NADIA BEN AYED	ROUTE EL AIN KM 5 MARKEZ DERBAL - SFAX 3062	74.631.533	74.631.502
2008	SFAX ARIANA	MOHAMED MAKNI	ROUTE DE TUNIS KM 15 SFAX ARIANA	74.442.895	74.442.898
2009	SFAX LA SOUKRA	OMAR AMOURI	RESIDENCE HIBA KASSAS CITE EL HABIB ROUTE DE LA SOUKRA KM 3 SFAX	74.665.076	74.665.079
2009	SFAX SAKIET EDDAYER	ANOUAR KSONTINI	ROUTE DE MAHDIA KM 6, SAKIET – SFAX	74.890.142	74.293.795

Zone Sud

Année	Agence	Responsable	Adresse	Téléphone	Fax
1984	GABES	RACHID MOKRANI	75 AV H BOURGUIBA 6000	75.274.700	75.273.255
1988	JERBA	KHALED BOUNOUH	AV ABDELHAMID EL CADHI 4180	75.650.230	75.652.029
2001	JERBA MIDOUN	KAMEL HAOUNI	ROUTE DU PHARE MIDOUNE 4116	75.732.415	75.732.416
2004	GUELLALA- JERBA	RIDHA BELHAJ YAHIA	RUE SALAH BEN YOUSSEF – 4155 JERBA	75.761.618	75.761.616
2006	TOZEUR	ADEL NAJJAR	53 AV FARHAT HACHED BAB EL HAWA 2200	76.461.104	76.461.099
2007	ZARZIS	RIDHA BELHADJ YAHIA	AV FARHAT HACHED – 4170 ZARZIS	75.692.405	75.692.403
2008	GAFSA	WALID AKREMI	AV JAMEL ABDENNASER GAFSA "HOTEL LA LUNE"	76.225.808	76.226.204
2008	BEN GUERDANE	FOUED AROUAY	AV DES MARTYRS ROUTE RAS JEDIR -4160 BEN GUEDANE	75.718.003	75.718.009
2008	TATAOUINE	HAYKEL SRAIEB	ANG AV HABIB BOURGUIBA ET RUE COMMANDANT BEJAOUI – TATAOUINE	75.852.281	75.718.002
2009	KEBILI	MOEZ BEN MILOUD	19 RUE 3 SEPTEMBRE -4200 KEBILI	75.493.402	75.493.350

2009	MEDENINE	CHEDLY BIBI	1 RUE MOSBAH JARBOUA -ROUTE BENI KHERDECH - 4100 MEDNINE	75.644.384	75.644.391
2010	GABES 2	KAMEL LAHBIB	AV SLAHEDDINE EL AYOUBI	75.291.641	75.291.642
2010	METOUIA	LASSAAD MARZOUGUI	RUE EL BASSATINE ROUTE DE GAFSA-6010 GABES	75.372.373	75.372.374
2010	MARETH	RACHID MOKRANI	AV 27 OCTOBRE 6080 MARETH	75.323.700	75.323.616

BANQUES, BANQUES ASSOCIEES, PARTICIPATIONS ET FILIALES DE L'ARAB BANK

LISTE DES CORRESPONDANTS ETRANGERS EN COMPTE

ALGERIE (Alger) : Arab Bank PLC - Banque Extérieure d'Algérie – Banque Nationale d'Algérie
ALLEMAGNE (Frankfurt) : Europe Arab Bank plc - Dresdner Bank AG - Commerz Bank AG - Deutsche Bank AG- DG Bank- BHF Bank
ANGLETERRE (London): HSBC Bank - Barclays Bank Plc - Royal Bank of Scotland- Europe Arab Bank Plc
ARABIE SAOUDITE (Riadh) : National Commercial Bank Jeddah
AUTRICHE (Vienna): Europe Arab Bank Plc – Bank Austria A.G
BAHREIN (Manama): Arab Bank Plc
BELGIQUE (Bruxelle): KBC Bank NV- Fortis Bank – Euroclear Bank SA-NV
CANADA (Toronto): Royal Bank Of Canada
DANEMARK (Copenhagen): Danske Bank
EMIRATS ARABES UNIS : Arab Bank PLC – Abou Dhabi
ESPAGNE (Madrid): Banco Santander Central Hispano Sa - Banco Popular - Espanol SA – Banco Espagnol De Credito - Europe Arab Bank Plc
FINLANDE (Helsinki) : Nordea Bank
FRANCE (Paris) : Europe Arab Bank Plc - Union Tunisienne De Banques - Société Générale - Natixis Bank - Credit Du Nord- Crédit Agricole Paris.
ITALIE (Milan) : Uni Credito Italiano Spa - Banca Nazionale Del Lavoro - Intesa San Paolo IMI- Europe Arab Bank Plc (Rome) - UBAE Arab Italian Bank (Rome) -
JAPON (Tokyo) : Union Des Banques Arabes et Françaises - Bank Of Tokyo Mitsubishi Ltd
JORDANIE (Amman) : Arab Bank Plc
KUWAIT (Kuwait) : National Bank Of Kuwait
MAROC (Casablanca) : Arab Bank Plc - Banque Marocaine De Commerce Extérieur - Crédit Du Maroc - Attijariwafa Bank
NORVEGE (Oslo) : Den Norsk Bank
PORTUGAL (Lisbonne) : Banco Commerciale Portugues
SUEDE: SKandinaviska Enskilda Banken - Svenska Handles Banken
SUISSE (Zurikh) : UBS AG - Arab Bank (Switzerland) Ltd- Arab Bank Zurich – Crédit suisse
ETATS-UNIS (New York) : Citibank NA (USD)-JP Morgan Chase Bank
TUNISIE : Citibank NA (USD)

BANQUES ET SOCIETES PROPRIETES DE L'ARAB BANK

ARAB BANK PLC (LA JORDANIE- LES EMIRATS ARABES UNIS - LE BAHREIN - L'ALGERIE-LA CHINE- LE MAROC- USA - LA REPUBLIQUE YEMENITE-LE SINGAPOUR -LA PALESTINE -LE QATAR - LE KAZAKISTAN- LA COREE DU SUD –LE LIBAN –L'EGYPTE)

ARAB BANK SOUDAN

EUROPE ARAB BANK PLC- (ESPAGNE-ALLEMAGNE -ANGLETERRE- ITALIE - FRANCE - AUTRICHE)

ARAB BANK AUSTRALIE - SYDNEY

ISLAMIC INTERNATIONAL ARAB BANK PLC –JORDANIE- AMMAN

AL-ARABI INVESTMENT GROUP – PALESTINE

ARAB NATIONAL LEASING COMPAGNY - JORDANIE

AL-ARABI INVESTMENT GROUP – JORDANIE

ARAB AB CAPITAL Ltd

ARAB BANK SUISSE (SWITZERLAND) (GENEVE –ZURICH)

BANQUES ET SOCIETES EN PARTICIPATION ≥ 50%

ARAB INVESTMENT BANK S.A.L - BEIROUTH –LIBAN 66%

ARAB TUNISIAN BANK – TUNISIE 64,24%

AL NISR AL ARABI INSURANCE Co –AMMAN 50%

TURKLAND BANK 50%

BANQUES ET SOCIETES FILIALES < 50%

ARAB BANK SYRIA – DAMAS 49%

OMAN ARAB BANK S.A.O-RUWI 49%

ARAB NATIONAL BANK – RIADH 40%

ARAB INSURANCE Co- BEIROUT -LIBAN 36,8%

BUILDING COMMERCIAL CO.SARL – LIBAN 34,5%

BANK EL WAHDA – LYBIE 19%

FINANCE, ACCOUNTANCY, MOHASSABA SA.-GENEVE

20

Présentation des Filiales du Groupe ATB

Les Principales Filiales de l'Arab Tunisian Bank

Société/Siège Social	Activité	Capital MD
ARAB TUNISIAN LEASE -ATL	Le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	17.000
ARAB TUNISIAN INVEST -ATI SICAF	la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	5.775
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT -ATD SICAR	la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises promues par des promoteurs et celles implantées dans ZDR	2.187
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	intermédiaire en Bourse	1.000
UNION DE FACTORING –UNIFACTOR	l'encaissement ou le reversement des créances de ses adhérents.	15.000
COMPUTER DISTRIBUTION -CODIS	la commercialisation en gros de tous les matériels et autres produits (ordinateurs et accessoires, fournitures et matériel de télécommunication, logiciels, services, conseils ,...	1.200
ARABIA SICAV	objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.	7.456
SANEDETT SICAV	la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire	231.841
AXIS TRESORERIE SICAV	la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire et monétaire	33.987
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	un fonds commun de placement de type mixte	19.948
FCP IRADETT 20	un fonds commun de placement	1.173
FCP IRADETT 50	un fonds commun de placement	1.178
FCP IRADETT 100	un fonds commun de placement	1.137
FCP IRADETT CEA	un fonds commun de placement	504
FCP SALAMETT PLUS	un fonds commun de placement	11.913
FCP SALAMETT CAP	un fonds commun de placement	21.026

L'Arab Tunisian Lease -ATL

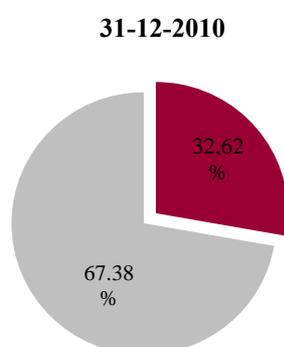
Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 17.000 MD (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 17.000.000 actions

Ω Valeur Nominale: 1 DT

Ω Répartition du capital



Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est une société financière non bancaire spécialisée dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'A.T.L a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. Elle a été la quatrième société de Leasing opérationnelle en Tunisie, après Tunisie Leasing,

l'Union Tunisienne de Leasing et la compagnie Internationale de leasing.

L'ATL concentre son activité sur le Leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiments et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing de véhicules légers est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL a prévu son développement car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

Principaux Indicateurs:

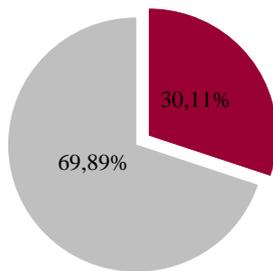
	2008	2009	2010
Capital (En MD)	17.000	17.000	17.000
Cours de l'action (DT)	3,580	5,319	5,932
Bénéfices (En MD)	5.325	6.571	7.528
Nombre d'actions	17.000.000	17.000.000	17.000.000
Bénéfice /Action	0,313	0,387	0,443
Dividendes (DT)	0,150	0,200	0,200
PER	11,43	13,76	15,35
Dividend Yield	4,19%	3,76%	3,37%

Arab Tunisian Invest- ATI SICAF

Capital & Actionnariat

- Ω Capital Social : 5.775 MD (Milliers de dinars)
- Ω Nombre d'actions : 1.155.000 actions
- Ω Valeur Nominale : 5 DT
- Ω Répartition du capital

31-12-2010



Principaux Indicateurs :

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	5.775	5.775	5.775
Bénéfices (En MD)	(110)	1.106	665
Nombre d'actions	1.155.000	1.155.000	1.155.000
Bénéfice / Action (DT)	-	0,958	0,575
Dividende par Action (DT)	0,500	0,500	0,700

Activité de L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF, a été créée en Mai 1994, elle opère dans le secteur financier. En sa qualité de société d'investissement à capital fixe, l'ATI SICAF a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres

Arab Tunisian Development - ATD SICAR

Capital & Actionnariat

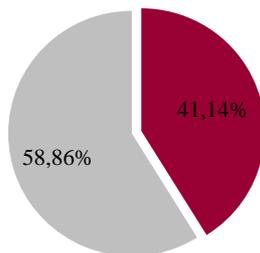
Ω Capital Social : 2.187 MD (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 218.750

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité de L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR a été créée le 23 Mars 2001 et a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional.

Principaux Indicateurs

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	2.187	2.187	2.187
Bénéfices (En MD)	761	1028	1306
Nombre d'actions	218.750	218.750	218.750
Bénéfice / Action (DT)	3,479	4,699	5,973
Dividende par Action (DT)	1,100	1,200	1,200

Arab Financial Consultants - AFC

Capital & Actionnariat

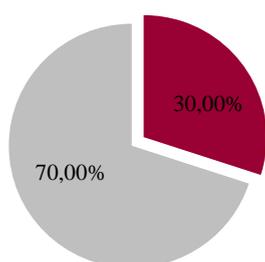
Ω Capital Social : 1.000 MD (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 200.000 actions

Ω Valeur Nominale : 5 DT

Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est une société anonyme, « intermédiaire en Bourse » ayant pour objet :

- > la négociation des valeurs mobilières pour le compte de ses clients.
- > la gestion libre et sous mandat des portefeuilles clients
- > le placement des titres sur le marché des émissions au profit de tout émetteur.
- > et les opérations annexes et connexes compatibles avec son objet social.

Principaux Indicateurs :

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	1.000	1.000	1.000
Bénéfices (En MD)	519	761	734
Nombre d'actions	200.000	200.000	200.000
Bénéfice /Action (DT)	2,595	3,803	3,671
Dividende par Action (DT)	0,750	0,750	0,750

Union de Factoring - UNIFACTOR

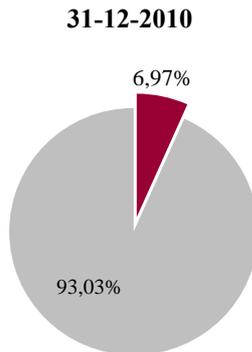
Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 15.000 MD (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 3.000.000 actions

Ω Valeur Nominale : 5 DT

Ω Répartition du capital



Activité de L'UNION DE FACTORING

La société « Union de Factoring » est une société anonyme créée en Avril 2000 ayant pour objet la création et l'exploitation d'un établissement financier pratiquant les opérations de factoring et les opérations connexes.

Principaux Indicateurs :

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	10.000	10.000	15.000
Bénéfices (En MD)/ Pertes	-3.462	1365	1908
Nombre d'actions	2.000.000	2.000.000	3.000.000
Bénéfice /Actions (DT)	-	0,683	0,636
Dividende par Action (DT)	-	-	-

Ordinateur Distribution - CODIS

Capital & Actionnariat

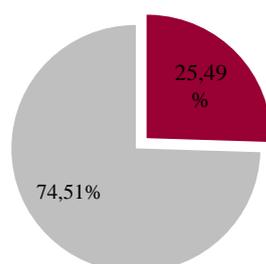
Ω Capital Social : 1.200 MD (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 12.000 actions

Ω Valeur Nominale : 100 DT

Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité de CODIS

La société « COMPUTER DISTRIBUTION » S.A. a été créée en septembre 1998, elle est spécialisée dans la commercialisation en gros de tous les matériels et autres produits, en particulier ordinateurs et accessoires, fournitures et matériel de télécommunication, ainsi que tous les logiciels, services, conseils et assistance se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport local et à distance de l'information et de données sous toutes ses formes.

Principaux Indicateurs :

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	1.200	1.200	1.200
Bénéfices (En MD)	154	166	74
Nombre d'actions	12.000	12.000	12.000
Bénéfice /Actions (DT)	12,833	13,862	6,139
Dividende par Action (DT)	-	-	-

Arabia SICAV

Capital & Actionnariat

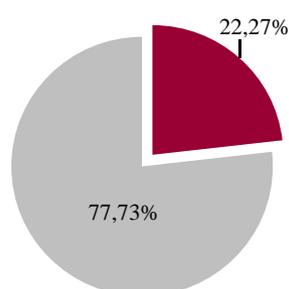
Ω Capital Social : 7.456 MD

Ω Nombre d'actions : 98.509

Ω Valeur Nominale : 100 DT

Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité de l'ARABIA SICAV

L'Arabia Sicav, S.A créée en 1994, est une société d'investissement à capital variable qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. L'actif est constitué principalement d'actions et obligations.

Principaux Indicateurs

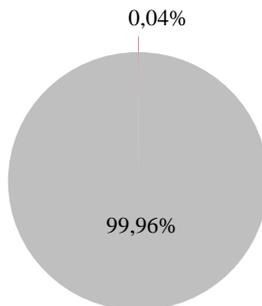
	2008	2009	2010
Capital (En MD) (variable)	4921	6579	7 456
Bénéfices (En MD)	261	1.283	688
Valeur liquidative	57,853	70,331	76,516
Nombre d'actions	86.674	94 .588	98.509
Bénéfice / Action (DT)	3,011	13,560	6,982
Dividende par Action (DT)	1,070	0,770	0.880

SANADETT SICAV

Capital & Actionnariat

- Ω Capital Social : 231.841 MD
- Ω Nombre d'actions : 2.228.185
- Ω Valeur Nominale : 100 DT
- Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité de Sanadett SICAV

Sanadett Sicav, S.A créée en 2000, est une société d'investissement à capital variable qui a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire .Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Principaux Indicateurs:

	2008	2009	2010
Capital (En MD) (variable)	155 .421	193.454	231.841
Bénéfices (En MD)	6.712	9.119	10 973
Nombre d'actions	1.500.121	1.855534	2 228 185
Valeur Liquidative (DT)	108,062	108,347	108,213
Bénéfice / Action (DT)	4,474	4,914	4,925
Dividende par Action (DT)	4,430	4,060	4,160

AXIS TRESORERIE SICAV

Capital & Actionnariat

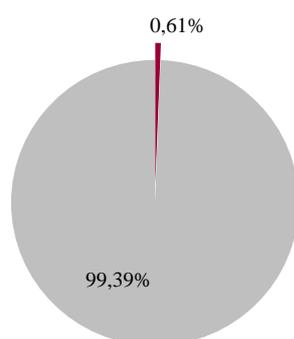
Ω Capital Social : 33.987 MD

Ω Nombre d'actions : 327.337

Ω Valeur Nominale : 100 DT

Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité d'AXIS TRESORERIE SICAV

Axis Trésorerie SICAV, S.A créée en 2003, opère dans le secteur financier et a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire et monétaire. Les ressources de la société sont constituées de fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Principaux Indicateurs:

	2008	2009	2010
Capital (En MD) (variable)	31.905	33.467	33.987
Résultat Net (En MD)	1.630	1.731	1.620
Nombre d'actions	311.372	324.390	327.337
Valeur Liquidative (DT)	106,521	107,147	107 ,132
Bénéfice / Action (DT)	5.235	5,336	4 ,950
Dividende par Action (DT)	4,055	3,975	3,301

AXIS CAPITAL PROTEGE

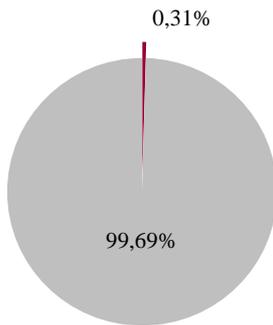
Capital & Actionnariat

Ω Capital : 19.948 MD

Ω Nombre de parts: 9.554 parts

Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité d'AXIS CAPITAL PROTEGE

Axis Capital Protège est un fonds commun de placement de type mixte.

Principaux Indicateurs:

	2008	2009	2010
Capital (En MD) (variable)	7.294	12 713	19.948
Résultat Net (En MD)	334	1893	1917
Valeur Liquidative (DT)	1.626,955	1.995,364	2223,73
Nombre de parts	4.698	6.727	9554

IRADETT 20

Capital & Actionnariat

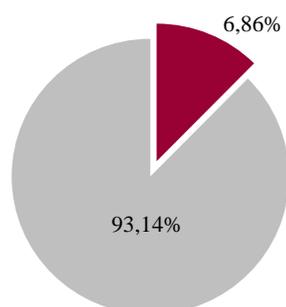
Ω Capital : 1173 MD

Ω Nombre de parts : 102.079 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité d'IRADET 20

IRADET 20 est un fonds commun de placement de type mixte prudent à dominante obligations et 20% maximum sous forme d'actions.

Principaux Indicateurs:

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	645	634	1173
Résultat Net (En MD)	54	56	44
Valeur Liquidative (DT)	10,966	11,530	11,729
Nombre de parts	60.487	56.446	102.079
Bénéfice / Action (DT)	0,893	0,990	0,427
Dividende unitaire (DT)	0,290	0,280	0,215

IRADETT 50

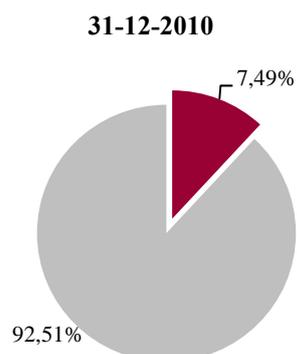
Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 1 178 MD

Ω Nombre de parts : 93508 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



Activité d'IRADET 50

IRADET 50 est un fonds commun de placement de type mixte équilibré à hauteur de 50% en obligations et 50% en actions

Principaux Indicateurs:

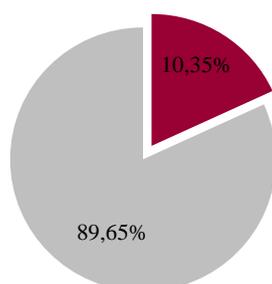
	2008	2009	2010
Capital (En MD)	725	712	1178
Résultat Net (En MD)	76	64	39
Valeur Liquidative (DT)	11,577	12,322	12,762
Nombre de parts	64.151	58.886	93.508
Bénéfice / Action (DT)	1,185	1,080	0,414
Dividende unitaire (DT)	0,270	0,230	0,160

IRADETT 100

Capital & Actionnariat

- Ω Capital I : 1.137 MD
- Ω Nombre de parts : 67.601 parts
- Ω Valeur Nominale : 10 DT
- Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité d'IRADETT 100

IRADET 100 est un fonds commun de placement de type dynamique 100 % en actions

Principaux Indicateurs:

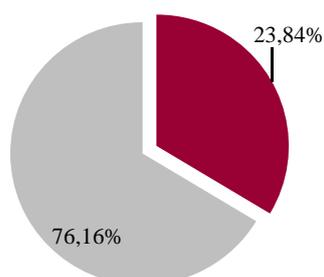
	2008	2009	2010
Capital (En MD)	418	602	1137
Résultat Net (En MD)	63	102	55
Valeur liquidative (DT)	13,084	15,778	16,887
Nombre de parts	32.746	38.544	67.601
Bénéfice / Action (DT)	1,924	2,646	0,819
Dividende unitaire (DT)	0,200	0,135	0,030

IRADETT CEA

Capital & Actionnariat

- Ω Capital Social : 504MD
- Ω Nombre de parts : 29.364 parts
- Ω Valeur Nominale : 10 DT
- Ω Répartition du capital

31-12-2010



Activité d'IRADET CEA

IRADET CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions et ce, conformément à la réglementation en vigueur : min 80% en actions et le reste en BTA .

Principaux Indicateurs:

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	168	318	504
Résultat Net (En MD)	37	75	56
Valeur liquidative (DT)	11,948	15,517	17,442
Nombre de parts	14.442	20.834	29.364
Bénéfice / Action (DT)	2,562	3,600	1,907
Dividende unitaire (DT)	0,320	0,250	0,270

SALAMETT PLUS

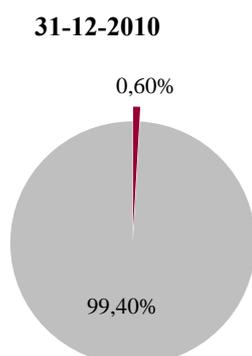
Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 11.913 MD

Ω Nombre de parts : 1 174 267 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



Activité de SALMETT PLUS

SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

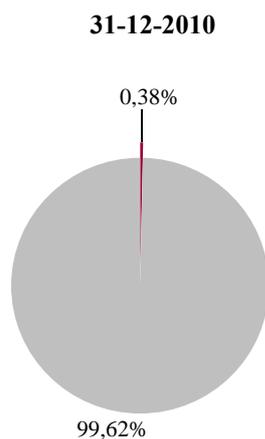
Principaux Indicateurs:

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	6.786	7.741	11.913
Résultat Net (En MD)	255	357	458
Valeur Liquidative (DT)	10,415	10,494	10,536
Nombre de parts	678.550	767.334	1.174.267
Bénéfice / Action (DT)	0,376	0,465	0,390
Dividende unitaire (DT)	0,410	0,390	0,370

SALAMETT CAP

Capital & Actionnariat

- Ω Capital Social : 21.026 MD
- Ω Nombre de parts : 1.837.198 parts
- Ω Valeur Nominale : 10 DT
- Ω Répartition du capital



Activité de SALAMETT CAP

SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation donc sans distribution de dividendes

Principaux Indicateurs:

	2008	2009	2010
Capital (En MD)	16.947	21.747	21.026
Résultat Net (En MD)	608	806	995
Valeur Liquidative (DT)	10,834	11,299	11,840
Nombre de parts	1.694.762	2.015.318	1.837.198
Bénéfice / Action (DT)	0,359	0,400	0,541